

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



COMPÉTENCES - RESSOURCES - ACTIONS

Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39
du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
05 63 73 50 00
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr

Directeur de la publication : Pascal Bugis
Coordination et suivi de fabrication : Service communication
Crédits photographiques : Laurent Frézouls, Gilles Tordjeman,
Philippe Grollier, Adobe Stock, Annabelle Fadat, DR.
Création et réalisation : Sandrine Lucas
Impression : Imprimerie Couleurs d'Autan

AVANT-PROPOS

Grâce à ses domaines de compétences, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet intervient aussi bien dans les champs de l'aménagement et de la prospective – action économique, développement durable, politiques contractuelles... – que dans la proximité quotidienne du service à la population – transports collectifs, gestion des déchets, équipements sportifs, culturels et de loisirs...

2019 aura vu des avancées significatives sur l'ensemble de ses lignes d'action.

La collectivité a poursuivi la mise en œuvre de la cohésion territoriale, via le dispositif de soutien aux actions des communes. Venu accompagner les investissements des 14 communes du territoire, il a contribué de façon notable à la valorisation des espaces publics et du patrimoine local.

La Maison de Campus, équipement novateur qui témoigne de la dynamique de l'enseignement supérieur à Castres-Mazamet, est désormais ouverte aux étudiants.

Les services du quotidien se sont renforcés et modernisés, à l'image du réseau Libellus qui s'est enrichi de nouveaux véhicules propres. La nouvelle gare multimodale de Castres est devenue le point névralgique du réseau de transports en commun intercommunal.

En matière d'équipement, cette année 2019 a vu le lancement du processus de création du bassin nordique de 50 mètres à l'Archipel. Il s'agit d'une infrastructure majeure, qui viendra répondre aux attentes des établissements scolaires, des clubs sportifs et des particuliers.

Enfin, c'est au chapitre du renouvellement urbain que s'est inscrite l'une des actions les plus importantes, avec la mise en œuvre de la réhabilitation du quartier Laden Petit-Train. Lancée par l'ouverture au public de la Maison du projet, cette opération programmée sur la décennie à venir, verra la démolition, la construction et la réhabilitation de plusieurs centaines de logements.

Développement économique, qualité de vie, attractivité : le territoire avance sur tous les fronts.

Pascal Bugis
Président de la Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet

SOMMAIRE

p.3 Avant-propos

L'agglomération

p.5 Le territoire

p.8 Les élus

Les compétences

1. Le développement économique

p.10 Le soutien aux entreprises

p.13 La plateforme aéroportuaire

2. L'aménagement et le développement durable

p.14 L'A69, liaison autoroutière vers la métropole régionale

p.15 Le SCoT, l'urbanisme et l'organisation territoriale

p.16 Le Développement durable et la dynamique environnementale

3. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

p.17 La dynamique universitaire et les formations supérieures

4. Les politiques contractuelles

p.20 L'État, la Région, le Département : les contrats territoriaux

p.21 Le dispositif de soutien aux actions des communes membres

5. La politique de la ville et l'habitat

p.23 Les grands axes de la politique de la ville

p.24 La politique du logement

6. La gestion des déchets

p.26 Optimiser les opérations de collecte

p.27 Diminuer la production des déchets

7. Les transports collectifs

p.28 Libellus, le réseau de transport urbain intercommunal

p.29 Les transports scolaires

8. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs

p.30 La patinoire et les centres aquatiques

p.31 Nature et loisirs aux Montagnès

p.32 L'espace Apollo Michel-Bourguignon

p.33 Le Conservatoire de musique et de danse du Tarn

p.34 Les médiathèques en réseau

p.36 La scène de musiques actuelles Lo Bolegason

Les ressources

p.38 La communication

p.40 Les systèmes d'information

p.41 Le système d'information géographique

p.42 Les ressources humaines

Les finances

p.47 Les finances

p.60 Le lexique financier et budgétaire

p.61 Les réunions tenues en 2019

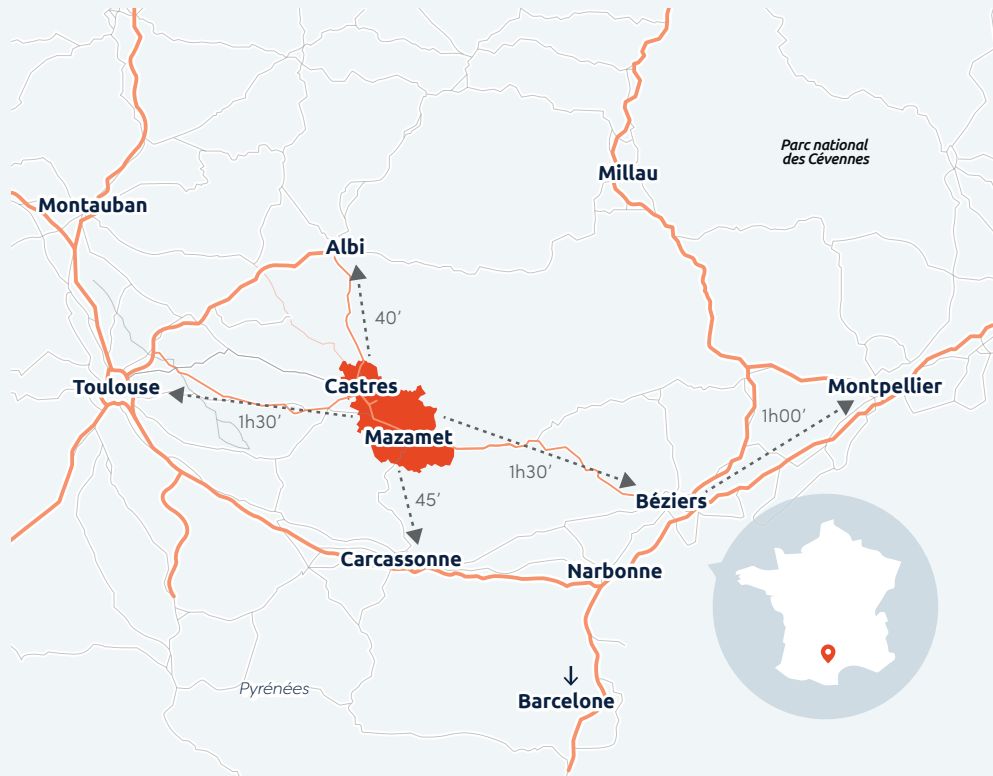
p.63 Le répertoire des sigles

L'AGGLOMÉRATION

Avec Castres, Mazamet, Labruguière et Aussillon pour villes principales, la Communauté d'agglomération est le pôle économique d'une zone d'emploi de 85 communes qui couvre le massif du Sidobre, les Monts de Lacaune et la Vallée du Thoré situés à l'est ainsi qu'une partie des plaines du Lauragais et de l'Agout à l'ouest et la Montagne Noire au sud.



Créé le 16 décembre 1999, cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a pour vocation de mettre en commun les moyens de ses communes membres afin de développer son territoire de façon cohérente et solidaire. Castres-Mazamet se distingue par son dynamisme, sa qualité de vie et son patrimoine. La Communauté d'agglomération permet d'obtenir une fructueuse synergie pour concevoir des projets structurants, aménager le territoire, réaliser des équipements et proposer des services publics de qualité, adaptés aux besoins des habitants.



CHIFFRES CLÉS

Superficie	406 km ²
Altitude maximum	1 177 m
Altitude minimum	150 m

Population totale	81 000
(Populations légales en vigueur à compter du 01/01/2020)	

Structure par âge	
0 à 19 ans	21,9%
20 à 64 ans	52,1%
65 ans et plus	26,0%

Population scolarisée	15 834
Etudiants (rentrée 2019)	2 008

Catégories socioprofessionnelles	
Population de 15 ans ou plus	65 319
Agriculteurs exploitants	218
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	2 464
Cadres et prof. intell. sup.	3 464
Professions intermédiaires	7 597
Employés	10 490
Ouvriers	7 800
Retraités	23 274
Autres sans activité prof.	10 012

42 753 logements	
dont 1 200 résidences secondaires	
Actifs totaux	32 185
Actifs ayant un emploi	27 254
Emplois au lieu de travail ⁽¹⁾	32 599
Chômage (zone d'emploi fin 2017)	9,8 %

Évolution de l'emploi 2011-2016	
Actifs totaux (-3,5%)	-1 156
Emplois lieu de travail (-1,9%)	-644

Emplois selon le secteur d'activité	
Agriculture (1,6%)	514
Industrie (14,5%)	4 721
Construction (5,7%)	1 872
Commerce, transports, services divers (40,8%)	13 281
Admin., enseignement, santé, action sociale (37,4%)	12 191

Entreprises (2018)	5 896
Industrie	745
Construction	737
Commerces, transports, hébergement, restauration	2 120
Services ⁽²⁾	2 294
Fichier SIRENE	
Champ ICS : Industrie-Commerces-Services	

Créations d'entreprises (2018)	593
Industrie	6,6%
Construction	11,5%
Commerce, transports, hébergement	29,8 %
Services marchands	53,9%
Activités marchandes hors agriculture	

Tourisme (déc. 2018)	
15 hôtels et 472 chambres	
3 campings pour 182 emplacements	
3 bases de loisirs	

Revenus des ménages	
Médiane du niveau de vie ⁽³⁾	18 993 €
dont revenu d'activité	60,8%
dont pensions, retraites, rentes	37,0%
dont revenus du patrimoine	10,0%
dont prestations sociales	7,0%
dont impôt	-14,8%
Données issues du recensement Insee 2016 publié au 1 ^{er} juillet 2019, sauf celles dont la date est mentionnée dans les tableaux.	

(1) Emplois au lieu de travail : sont comptabilisés les emplois situés dans la Communauté d'agglomération occupés par des personnes habitant à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté d'agglomération.

(2) Services : Information et communication ; activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien ; arts, spectacles et activités récréatives, autres...

(3) Niveau de vie et unités de consommation : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre de personnes du ménage est en effet pondéré pour le ramener à un nombre d'unité de consommation permettant de comparer les niveaux de vie.

POPULATION ET EMPLOI AU LIEU DE TRAVAIL ⁽¹⁾

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	Population totale 2017	Emplois au lieu de travail 2016
Aiguefonde	2573	294
Aussillon	6026	1 482
Boissezon	404	59
Castres	43 082	22 215
Caucalières	292	42
Labruguière	6 658	2 001
Lagarrigue	1 860	174
Mazamet	10 463	4 808
Navès	709	71
Noailhac	873	111
Payrin-Augmontel	2 205	234
Pont de Larn	2 915	410
Saint-Amans-Soult	1 695	498
Valdurenque	853	199
TOTAL	80 608	32 599
% CACM dans la zone d'emploi	58,9%	68,2%
Zone d'emploi Castres-Mazamet	136 555	47 815

Source : Insee - Populations légales 2017 - RP 2016 (sans double compte)

Le potentiel économique, grâce des initiatives locales, a permis à l'agglomération de Castres-Mazamet de continuer à figurer parmi les bassins industriels les plus performants de Midi-Pyrénées : pharmacie-santé, dermo-cosmétique, chimie fine, mécanique, TIC...

POPULATION ET EMPLOI DU TERRITOIRE

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	2016
Taux d'activité (15 ans ou plus)	50,0%
Emplois dans la zone (1)	32 599
• Salariés	28 271 (86,7 %)
• Non salariés	4 329 (13,3 %)
Actifs résidents ayant un emploi (2)	27 254
Taux d'emploi (1/2)	119,6 %
Taux de chômage (zone d'emploi)	9,8 % (déc. 2018)

Source : Insee - RP 2016

Avec 32 599 emplois dans le territoire, la Communauté concentre 68,2% des emplois de la zone d'emploi. Parmi ces emplois, 28 271 (86,7 %) sont salariés et 4 329 (13,3 %) sont des non-salariés. 20,2 % des emplois relèvent de l'industrie et de la construction, contre 17,3 % en moyenne en région Occitanie.

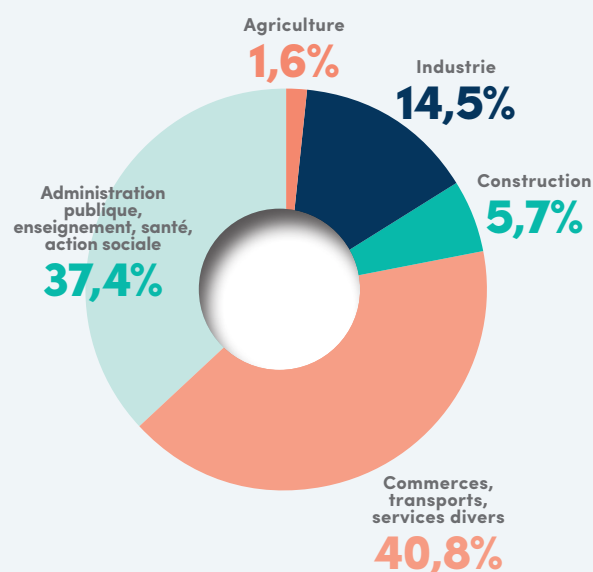
EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	2016	
	Nb	%
Agriculteurs exploitants	229	0,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 603	8,0
Cadres et professions intellectuelles sup.	4 080	12,5
Professions intermédiaires	8 822	27,1
Employés	10 482	32,2
Ouvriers	6 364	19,5
TOTAL	32 579	100

Source : Insee - RP 2016 - Exploitation complémentaire au lieu de travail

La Communauté d'agglomération compte sur son territoire plus de 4 000 cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que 2 600 artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Employés et ouvriers (51,7%) sont proportionnellement plus nombreux que dans les départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées (46,1%).

EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2016



Castres-Mazamet compte 5 900 établissements (secteurs de l'industrie, du commerce et des services) dont 750 industriels.

Source : Insee - RP 2016

Exploitation complémentaire - Emplois au lieu de travail

LES ÉLUS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 14 communes : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult, Valdurenque.

L'assemblée délibérante est composée de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct :
47 titulaires et 10 suppléants pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le Conseil communautaire a élu son Président et un Bureau composé de 14 vice-présidents et 8 membres, ce qui permet la représentation de toutes les communes à cette instance de concertation et de préparation des décisions.



Pascal BUGIS
Président
Maire de Castres



Olivier FABRE
1^{er} Vice-Président
Maire de Mazamet



Philippe LEROUX
Vice-Président
Conseiller municipal de Castres



Nathalie de VILLENEUVE
Vice-Présidente
Conseillère municipale déléguée de Castres



Pierre FABRE
Vice-Président
Conseiller municipal délégué de Castres



Arnaud BOUSQUET
Vice-Président
Conseiller municipal délégué de Castres



Janine BARENS
Vice-Présidente
1^{ère} Adjointe au Maire de Mazamet



Michel MARTIN
Vice-Président
Adjoint au Maire de Mazamet



Jean-Louis CABANAC
Vice-Président
Maire de Labruguière



Marie-Dominique PESTRE SURLLES
Vice-Présidente
Adjointe au Maire de Labruguière



Bernard ESCUDIER
Vice-Président
Maire d'Aussillon



Didier HOULÈS
Vice-Président
Conseiller municipal d'Aussillon



Bernard CABANES
Vice-Président
Conseiller municipal de Pont de Larn



Vincent GAREL
Vice-Président
Maire d'Aiguefonde



Alain VAUTE
Vice-Président
Maire de Payrin-Augmontel



Jean-Pierre PARIS
Membre du Bureau
Conseiller municipal de Castres



Vincent COLOM
Membre du Bureau
Maire de Lagarrigue



Daniel VIAELLE
Membre du Bureau
Maire de Saint-Amans-Soult



Jean-Louis BATTUT
Membre du Bureau
Maire de Valdurenque



Jean-Louis GAU
Membre du Bureau
1^{er} Adjoint au Maire de Noailhac



Marc COUSINIÉ
Membre du Bureau
Maire de Navès



Jacqueline CABROL
Membre du Bureau
Maire de Boissezon



Yohan ZIEGLER
Membre du Bureau
Maire de Caucalières



Jean-Philippe CÉRÉ
Conseiller communautaire suppléant
Adjoint au Maire d'Aiguefonde



Muriel ALARY
Conseillère communautaire Adjointe au Maire d'Aussillon



Dominique PETIT
Conseiller
communautaire
suppléant
Conseiller municipal
d'Aussillon



Benoît MILHET
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Boissezon



Brigitte LAQUAIS
Conseillère
communautaire
1^{ère} Adjointe au Maire
de Castres



Xavier BORIES
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



**Nathalie
DE SAN NICOLAS**
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Daniel CALLEJON
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



**Fabienne
FRAGIACOMO**
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Yoan BASTOS
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
délégué de Castres



Laurence MUDET
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



**Michel
SABLAYROLLES**
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



**Catherine
COLOMBIÉ-DESPLAS**
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
déléguée de Castres



Geneviève AMEN
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



**Danielle MESSÉAN
DE SÉLORGES**
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Castres



Henri PISTRE
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Castres



Sabrina REFFÉ
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



**Philippe
GUÉRINEAU**
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Martine GILMER
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



**Géraldine
ROUQUETTE**
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale
de Castres



Hamria BOUKIL
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Jean-Paul PILOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Castres



Antoine DUARTE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Coucaillères



José MUNOZ
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Labruguière



**Christophe
CASTANET**
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Lagarrigue



**Françoise
ROUQUETTE**
Conseillère
communautaire
Adjointe au Maire
de Mazamet



Laurent MONNIER
Conseiller
communautaire
Adjoint au Maire
de Mazamet



Philippe BANCAL
Conseiller
communautaire
Conseiller municipal
de Mazamet



Brigitte BAUX
Conseillère
communautaire
suppléante
1^{ère} Adjointe au Maire
de Navès



Henri BOSC
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Noailhac



**Christophe
MOUNIÉ**
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Payrin-Augmontel



**Christophe
CHABBERT**
Conseiller
communautaire
suppléant
Adjoint au Maire
de Pont de Larn



Jérôme CROS
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Amans-Soulst



Jean-Paul LAVAGNE
Conseiller
communautaire
suppléant
1^{er} Adjoint au maire
de Valdurenque

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES



Les chantiers Syselec et IMS Networks.

PRINCIPALES ACTIONS

Dans un contexte économique incertain et de plus en plus complexe, la Communauté d'agglomération poursuit ses efforts pour renforcer l'attractivité du territoire, l'accompagnement entrepreneurial et l'accueil d'entreprises au sein d'espaces économiques et industriels.

- L'implantation d'entreprises dans les infrastructures économiques (commercialisation de terrains dans les zones d'activités et de bureaux dans les hôtels et pépinières d'entreprises) et la promotion de ces équipements.
- Le soutien à l'innovation avec le suivi de la mission confiée à l'association Castres-Mazamet Technopole au titre du soutien à la création d'entreprises sur le territoire de l'agglomération.
- L'appui technique au montage de dossiers de demande de subventions au titre de l'aide à l'investissement immobilier et la mobilisation du soutien financier de la Communauté d'agglomération et de la Région Occitanie.
- Le suivi des travaux d'aménagement sur les sites d'activité
- La participation au programme "Territoire d'industrie

Castres-Revel-Castelnaudary", pour détecter, accompagner et financer des actions qui concernent des questions de recrutement, de foncier, d'innovation comme de transition écologique.

- Le renouvellement du partenariat avec le Castres Olympique et du Sporting Club Mazamétain pour bénéficier d'actions de visibilité.
- La participation aux travaux du SCoT et au dossier de réalisation de la ZAC du Causse.

ACTIONS EN COURS

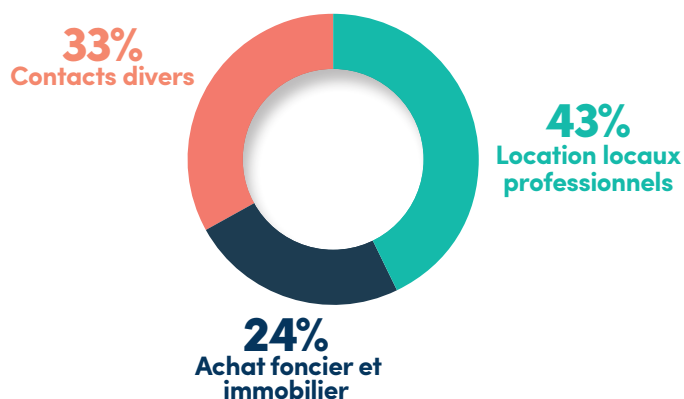
- Poursuite du plan de prospection adapté aux cibles (Industrie, filières chimie/santé/numérique) pour intensifier la visibilité de Castres-Mazamet et valoriser l'offre d'accueil proposée par la Communauté d'agglomération aux entreprises.
- Renforcement des liens avec les acteurs du territoire et de l'accompagnement des entreprises dans la recherche de locaux, dans le recrutement, dans la mise en relation avec d'autres acteurs économiques.
- Continuité des programmes d'investissement et d'entretien des sites d'activité pour offrir des conditions d'accueil optimales aux entreprises.



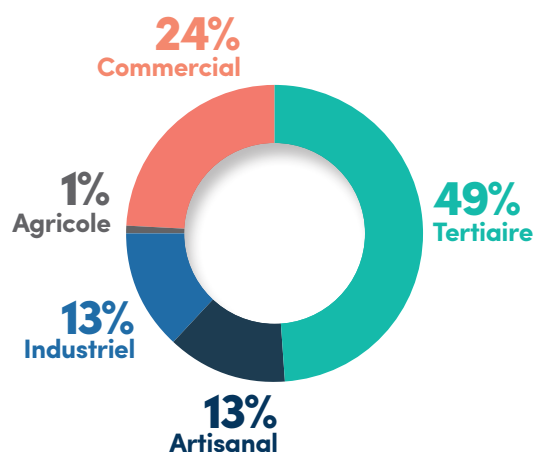
ZOOM SUR LA CELLULE D'ACCUEIL HELLOPROJETS

182 / **50**
contacts en 2019 / rendez-vous

Objet de la demande



Secteurs d'activité



Origine géographique



Hello Projets

La démarche marketing engagée en 2018 a permis de lancer le dispositif d'accueil économique Helloprojets « Entreprendre, innover, bien vivre à Castres-Mazamet ».

L'objectif est double, d'une part, il s'agit de mettre en valeur le territoire, ses atouts, un cadre de vie exceptionnel et propice pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Et d'autre part, un outil de captation de contacts pour dynamiser le tissu local. Cette initiative a été lancée au 1er semestre 2019. Son développement s'appuie sur des outils de marketing digital : site web, réseaux sociaux, newsletter, vidéos, témoignages, interactions avec les entreprises et les partenaires.

Helloprojets mobilise une cellule d'accueil et d'orientation pour une relation personnalisée avec le porteur de projet basée sur la confiance et la confidentialité. C'est un parcours d'accompagnement sur-mesure qui est proposé sur la durée du projet.



LES TEMPS FORTS DE 2019

- **DUO emballages** met en service son nouveau site industriel Duo Sud sur la ZAC du Causse.
- **Syselec** donne le 1er coup de pioche sur le chantier de sa future usine de câblage de cartes électroniques de 3 000m² sur la ZAC du Causse.
- **IMS Networks** recrute pour accompagner sa croissance et annonce la construction d'un bâtiment supplémentaire de 1 000m² à côté de son data center et de son centre de supervision sur la ZAC du Causse.
- **Terreal** réalise une extension de 1 000m² pour produire des kits d'intégration de panneaux solaires sur son site industriel Lahera à Aiguefonde.
- **Jersey Créations** s'agrandit pour intégrer plus de métiers.
- **Sun Belt** finalise son installation dans ses nouveaux locaux à Aussillon.
- **NovaBois** ouvre son pôle d'ingénierie sur la ZAC du Causse.
- **La Technopole** complète son offre de services avec la création d'un incubateur.
- **L'Arobase et le Centre Bradford** accueillent de nouvelles entreprises en pépinière : Lodges in moove et Etudier en confiance.
- **Helloprojets** et le programme "Territoire d'industrie" sont présents à la Foire économique de Castres.

Extension de l'usine Lahera (Groupe Terreal) à Aiguefonde



Le chantier d'extension des ateliers de Jersey Créations sur la ZAC du Causse.



Inauguration du pôle d'ingénierie de NovaBois le 17 juin 2019.



Groupe de travail du programme "Territoires d'Industrie" à la Foire de Castres.



LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE

L'aéroport est un levier de développement économique et touristique, c'est un aéroport de proximité - le seul à l'échelle du Département du Tarn - desservi par une Ligne d'Aménagement du Territoire qui s'inscrit dans le maillage régional.

Le 1^{er} juillet 2019 est entrée en vigueur la convention d'Obligation de Service Public (OSP) signée avec la compagnie Air France et Amelia International (ex-Aero4M) comme sous-traitant pour une durée de 4 ans.

PRINCIPALES ACTIONS

- Aboutissement des démarches auprès de l'Etat et des autres collectivités locales pour sécuriser le financement de l'équipement et de l'exploitation de la ligne aérienne.
- Modification des statuts du Syndicat mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet avec l'adhésion de la Région Occitanie et l'engagement d'adhésion d'autres intercommunalités.
- Amélioration de la qualité de la ligne aérienne avec une régularité de 98.86% et une ponctualité de 99.7% sur les quatre derniers mois de l'année.

ACTION EN COURS

- Travaux d'amélioration et d'embellissement de la plateforme aéroportuaire pour renforcer son attractivité.



49.684
passagers



9.169
vols



3 rotations
quotidiennes
avec Paris



2 lignes
saisonnnières



Une subvention d'équilibre annuelle de 3,2 M€ :

État > 1 M€,

Région Occitanie > 0,733 M€,

Département du Tarn > 0,733 M€,

Communauté d'agglomération

de Castres-Mazamet > 0,733 M€.

L'A69, LIAISON AUTOROUTIÈRE VERS LA MÉTROPOLE RÉGIONALE

La mise en concession de l'A69 entre Castres-Mazamet et Toulouse est ouverte. Après la déclaration d'utilité publique de la liaison autoroutière entre Castres et Verfeil, qui a fait l'objet d'un décret le 20 juillet 2018, l'année 2019 a été soumise au calendrier législatif.

PRINCIPALES ACTIONS

- En avril 2019, les élus ont rencontré M^{me} Elisabeth Borne, ministre des Transports. Celle-ci a renouvelé l'engagement de l'État à construire cette infrastructure structurante.
- Le projet de la liaison autoroutière entre Toulouse et Castres-Mazamet, dénommée A69, a été intégré au volet « programmation des investissements de l'État » de la Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM).
- Après examens à l'Assemblée nationale et au Sénat, la Loi LOM a été adoptée en novembre 2019. Le projet de l'A69 y est présent au titre des projets prioritaires, actant la participation financière de l'État à la subvention d'équilibre. Cette adoption a ouvert la voie à une nouvelle étape, celle de la mise en concession.

ACTIONS EN COURS

- En février 2020, le secrétaire d'État chargé des Transports lance la procédure de mise en concession de la liaison autoroutière entre Castres et Toulouse.
- Dans le prolongement, l'avis d'appel à candidature est publié le 12 mars. Il indique que les entreprises souhaitant participer à la consultation ont jusqu'au 15 avril 2020 pour faire acte de candidature.
- L'année 2020 devrait donc voir le dépôt des offres des candidats à la concession.



LE SCoT, L'URBANISME ET L'ORGANISATION TERRITORIALE

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est le document de planification des actions stratégiques d'urbanisme à long terme, à l'échelle intercommunale, créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) en décembre 2000.

Il est piloté par le syndicat mixte du SCoT d'Autain et de Cocagne associant 3 EPCI : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et les communautés de communes Sor et Agout et Thoré-Montagne Noire. Les documents d'urbanisme des collectivités (EPCI ou communes), doivent être compatibles avec le SCoT.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages,
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale,
- principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Une stratégie de territoire

Le SCoT est un document d'urbanisme intercommunal qui nécessite un projet politique : il s'agit de se doter d'un projet stratégique de territoire qui permette aux élus d'œuvrer en cohérence et avec une réflexion à 15 ou 20 ans. Cette dimension stratégique est donc à la base de la rédaction du PADD, document qui fixe les objectifs souhaités par les élus, le niveau d'exigence attendu et le cap à donner pour préparer le territoire aux années à venir.

PRINCIPALES ACTIONS

Au printemps, ce sont 3 journées de rencontres avec les élus de chaque EPCI qui ont permis de reprendre les travaux.

En septembre, il a été organisé des journées d'échanges techniques à l'appui du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), complétées par les travaux sur les PLUi en cours et par les conclusions de l'échange avec les élus.

En octobre, une version 2 du PADD a été présentée en Bureau du SCoT dans le cadre d'un débat plus large sur les différents scénarios.

A suivi en novembre, la présentation d'une version 3 du PADD en Bureau et Commission urbanisme, qui a permis d'approfondir la partie économie. Une version 4 du PADD est envoyée pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA) en vue d'une réunion.

ACTIONS EN COURS

En janvier 2020 s'est tenue une réunion entre les élus et les personnes publiques associées, suivie d'une présentation en Bureau du SCoT de la version 4 du PADD et du compte-rendu des remarques des PPA. Une réunion du Bureau de la Communauté d'agglomération a permis de débattre du PADD du SCoT.

En mars, s'est tenu un Comité syndical. À l'issue de ces rencontres, il a été décidé de revoir à la hausse les prévisions d'accueil de population liées à l'arrivée de l'autoroute compte tenu du changement majeur opéré par ce nouvel équipement.

Le Syndicat mixte du SCoT compte :
3 intercommunalités
49 communes


105 900
habitants


40 130
emplois


5 100
entreprises

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE

Après avoir mis en oeuvre un Plan Climat Energie Territorial (PCET) sur la période 2013-2017, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet entre dans une nouvelle phase avec le lancement de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), afin d'intégrer les enjeux sur la qualité de l'air conformément aux exigences réglementaires.



PRINCIPALES ACTIONS

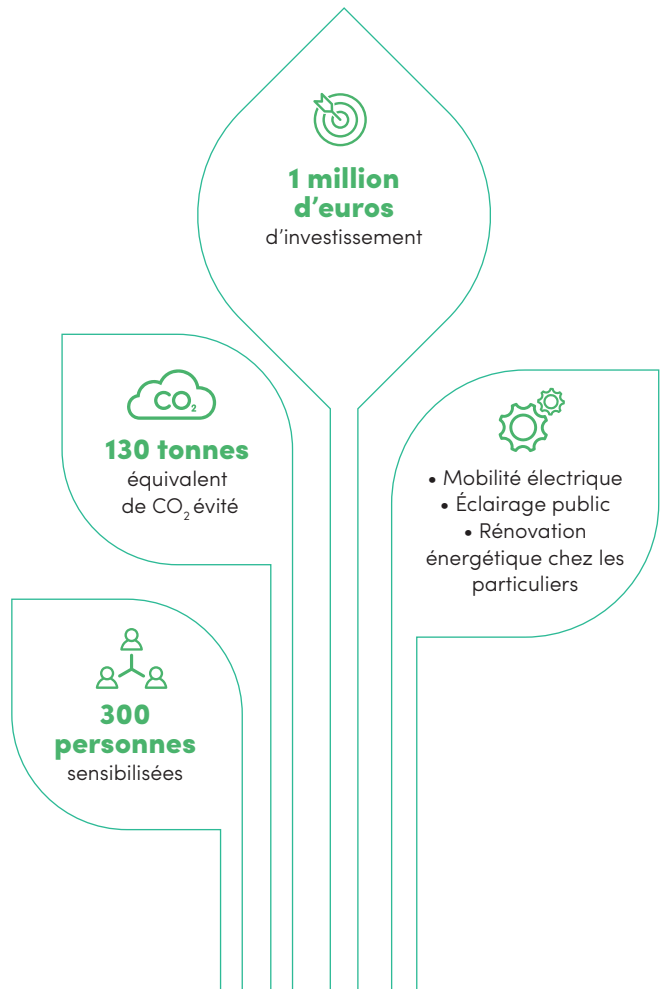
En 2019, la Communauté d'agglomération a terminé la mise en oeuvre de l'ensemble des actions inscrites dans la 2ème phase du programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) parmi lesquelles :

- la livraison de 2 bus électriques,
- la fin des travaux de modernisation de l'éclairage public sur la zone d'activités du Causse,
- l'éco-chèque régional abondé par la Communauté d'agglomération pour les travaux de rénovation énergétique des particuliers dans le cadre de l'OPAH.

Pour le volet relatif à l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique et la sensibilisation à la biodiversité, la Communauté d'agglomération a tenu un stand dédié aux espèces envahissantes lors des journées aux fleurs à Castres. À cette occasion, une distribution de composteurs a été également effectuée dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets.

ACTIONS EN COURS

Le diagnostic territorial du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours de réalisation afin de redéfinir le programme d'actions qui sera adopté pour 6 ans. Ces actions permettront de faire des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



LA DYNAMIQUE UNIVERSITAIRE ET LES FORMATIONS SUPÉRIEURES

PRINCIPALES ACTIONS

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE

Pour l'année universitaire 2019-2020 en cours, le site d'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation de Castres-Mazamet compte 2 008 étudiants répartis dans 20 établissements publics et privés, dont les 4 établissements universitaires : IUT et IFSI de l'Université Paul Sabatier, École ISIS de l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion et ENSAV de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

Cet effectif, en progression de 32% sur les 10 dernières années, situe Castres-Mazamet au 7^e rang des 18 "villes universitaires d'équilibre" de la Région Occitanie. Une nouvelle formation a été créée à la rentrée 2019 : le Bachelor "Concepteur de systèmes d'information", déployé par la Chambre de Commerce et d'Industrie sous l'égide de l'École d'ingénieurs en informatique 3iL.



LA VIE ÉTUDIANTE

Déjà mis en place, les services adaptés aux étudiants ont été reconduits et améliorés en 2019 : point information logement, programme d'animations sportives, événements pour la vie étudiante comme la journée d'intégration "Défi sur le campus", réalisée dans le cadre de la Semaine de l'étudiant.

L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT

Un soutien actif est apporté pour développer l'appétence à la science et aux technologies chez les jeunes, et l'esprit d'entrepreneuriat des étudiants : diffusion du projet technopolitain "Start'up à l'école" dans les collèges et lycées, implantation du FabLab "Innofab" à La Maison de Campus, lancement par la Communauté d'agglomération de la 2^e édition du concours "Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet". Lors de la 1^{re} édition, ce sont 10 projets, émanant de 32 étudiants qui ont été reçus, 5 projets ont été présélectionnés et 6 prix ont été décernés pour une dotation totale de 5 000 €.

Ouverture de l'École supérieure du numérique du Tarn.





20 établissements
universitaires ou secondaires,
publics ou privés



3 filières
chimie / numérique / santé
et des formations tertiaires

La "Maison de Campus"

Placé au cœur du site universitaire, cet équipement emblématique, construit en 2018, est entré en fonctionnement et a été inauguré le jeudi 12 septembre 2019.

Les établissements y ont rassemblé tout ce dont les étudiants ont besoin pour effectuer un travail de qualité et réussir leurs études, pour que s'épanouisse leur talent et se révèle leur capacité à entreprendre.

Ils peuvent aussi y trouver les informations et les services destinés à leur assurer la meilleure qualité de vie qui soit, sur le campus et dans la cité.

Ce projet novateur a été réalisé dans le cadre du Contrat de plan par le Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur. Son coût de 3 250 000 € a été financé par l'État, l'Union européenne, la Région, le Département et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. La Ville de Castres a mis à disposition le terrain, à titre gracieux.

ACTIONS EN COURS

LES NOUVELLES FORMATIONS

Des projets sont en cours d'élaboration dans les lycées publics et privés (BTS...), à l'IUT (DUT) et à la Chambre de Commerce et d'Industrie, certains avec un objectif d'ouverture à la rentrée 2020 ; l'École Nationale Supérieure d'Audiovisuel a demandé l'habilitation d'un Master en cohérence avec sa Licence ; l'École ISIS mise aussi sur la consolidation de son partenariat avec l'INSA pour les années préparatoires et sur le développement de l'apprentissage pour son cursus d'ingénieur.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Prenant la suite de la construction de La Maison de Campus, l'opération de réhabilitation de l'IUT a été lancée en 2019, pour un coût estimé à 3 600 000 €.

L'INFORMATION ET LA PROMOTION

Rédition annuelle des guides de l'étudiant et des formations.



Inauguration de la Maison de Campus le 12 septembre 2019.

Site d'Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation de Castres-Mazamet

LES FORMATIONS 2019-2020

INU Jean-François Champollion École d'Ingénieurs ISIS

- 5 École d'Ingénieurs en Santé Connectée (ISIS)
- 5 Formation ISIS par apprentissage
- 8 Doctorant et post-doctorant

Lycée polyvalent de La Borde Basse

- 2 BTS Management Commercial Opérationnel
- 2 BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- 2 BTS Qualité dans les Industries Agroalimentaires et les Bio-Industries
- 2 BTS Maintenance des Systèmes option Systèmes de Production
- 2 CPGE Maths Physique et Sciences de l'Ingénieur
- 2 Licence professionnelle en Contrôle des Installations et Méthodes de Maintenance

Centre Hospitalier InterCommunal du Pays d'Autun-Université Paul Sabatier Institut de Formation en Soins Infirmiers

- 1 Formation d'aide-soignant
- 3 Formation d'infirmier(e)

Lycée et centre de formation de La Salle

- 2 BTS Electrotechnique
- 2 BTS Fluide énergie domestique option Génie climatique et fluide
- 2 BTS Maintenance des Systèmes option Systèmes de Production

CCI du Tarn / École Supérieure du Numérique du Tarn

- 2 BTS Management Commercial Opérationnel
- 3 Bachelor Concepteur de Systèmes d'Information
- 3 Bachelor Responsable Manager de la Distribution

Lycée Professionnel Anne Veaute

- 2 BTS Opticien Lunetier
- 2 BTS Prothésiste Orthésiste

École Nationale Supérieure des Mines Plateforme de galénique avancée GALA

- 8 Doctorants et post-doctorant

École Régionale du Numérique

- 2 Technicien supérieur systèmes et réseaux

Lycée et LEP Sout-Riess

- 2 BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques
- 2 BTS Métiers des Services à l'Environnement
- 1 Mention Complémentaire Technicien(ne) en soudage

Université Jean Jaurès École Nationale Supérieure d'AudioVisuel

- 2 Licence professionnelle Création Infographique Appliquée à l'Audiovisuel

Université Paul Sabatier IUT de Castres

- 2 DUT Chimie
- 2 DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet
- 2 DUT Packaging Emballage et Conditionnement
- 2 DUT Techniques de Commercialisation
- 2 Licence professionnelle Génie de la Formulation
- 2 Licence professionnelle Chimie, Analyse et Qualité
- 2 Licence professionnelle Communication Digitale et Webmastering
- 2 Licence professionnelle Pilotage des Activités Logistiques et Industrielles
- 2 Licence professionnelle Contrôle Qualité et Management des Processus Industriels
- 2 Licence professionnelle Design et Réalisation d'Applications Mobiles
- 2 Licence professionnelle Marketing et Commercialisation en Agroalimentaire
- 8 Doctorants

Lycée Notre-Dame

- 2 BTS Assistant(e) de gestion de la PME
- 2 BTS Management Commercial Opérationnel
- 2 BTS Support à l'action managériale

SGI centre de formation aux métiers de l'animation et du sport

- 2 DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle (mention développement de projets, territoires et réseau)

Lycée forestier André Alquier

- 2 BTSA Gestion forestière

Lycée Jeanne d'Arc

- 2 BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

École d'Orthopédie-Orthèse-Podologie/CCI

- 2 Formation Orthopédiste Orthésiste Podologie
- 2 Diplôme orthopédiste Pro santé

Institut de Formation au Commerce International de Mazamet

- 4 Responsable en commerce international
- 5 Négociateur d'affaires internationales
- 5 Manager du développement d'affaires internationales



NIVEAU 1 : BAC +1 2 : BAC +2 3 : BAC +3 4 : BAC +4 5 : BAC +5 8 : BAC +8

SECTEUR SANTÉ • CHIMIE • BIO-INDUSTRIES • MANAGEMENT • COMMERCE • CLASSES PRÉPARATOIRES • NUMÉRIQUE
MÉCATRONIQUE • MAINTENANCE INDUSTRIELLE • ÉNERGIE • AGRICULTURE • FORÊT • ENVIRONNEMENT • ANIMATION

L'ÉTAT, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT : LES CONTRATS TERRITORIAUX

2019 est l'année de mise en œuvre des contrats territoriaux approuvés en 2018 :

- Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 avec la Région,
- Contrat Atouts-Tarn 2018-2020 avec le Conseil départemental du Tarn,
- Convention pluriannuelle "Action Cœur de ville" jusqu'en 2024 avec l'État.

PRINCIPALES ACTIONS

Au titre du **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** 2018-2021, cinq opérations ont été inscrites au programme opérationnel 2019-2020, principalement dans les domaines suivants : infrastructures sportives, développement et valorisation des bourgs-centres, accessibilité et rénovation énergétique des bâtiments recevant du public et aménagement des espaces publics.

Par ailleurs, **les contrats Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** des communes d'Aussillon et de Labruguière ont été approuvés en juin 2019. Ils ont pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat établi entre la Région, le Département du Tarn, les communes, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PNRHL) en y associant le CAUE, pour agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité des deux communes vis-à-vis de leur bassin de vie.

Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Coût en € HT	Aides publiques sollicitées
Extension du complexe sportif de L'Archipel : création d'un bassin nordique de 50 m et de vestiaires collectifs	Communauté d'agglomération	7 323 646	3 369 458
Programme d'aménagement urbain boulevard du Languedoc	Aussillon	1 361 102	1 091 551
Extension de l'école maternelle de Fontalba et réhabilitation thermique et acoustique	Aigüefonde	688 800	551 040
Création d'une liaison douce	Payrin-Augmontel	200 238	136 072
Réfection intérieure et isolation de la Mairie	Boissezon	51 529	41 223



Création d'un bassin nordique de 50 mètres et de vestiaires collectifs : la Région Occitanie a attribué 1 100 000 € en décembre 2019.

ACTIONS EN COURS

En partenariat avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la Ville de Mazamet s'est engagée dans le dispositif régional contrats Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour se doter d'un projet de développement et de valorisation de son territoire.

Par ailleurs, la transformation de la convention-cadre Action Cœur de Ville de Castres-Mazamet en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) s'amorce afin de bénéficier dès que possible des outils juridiques de l'ORT visant prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

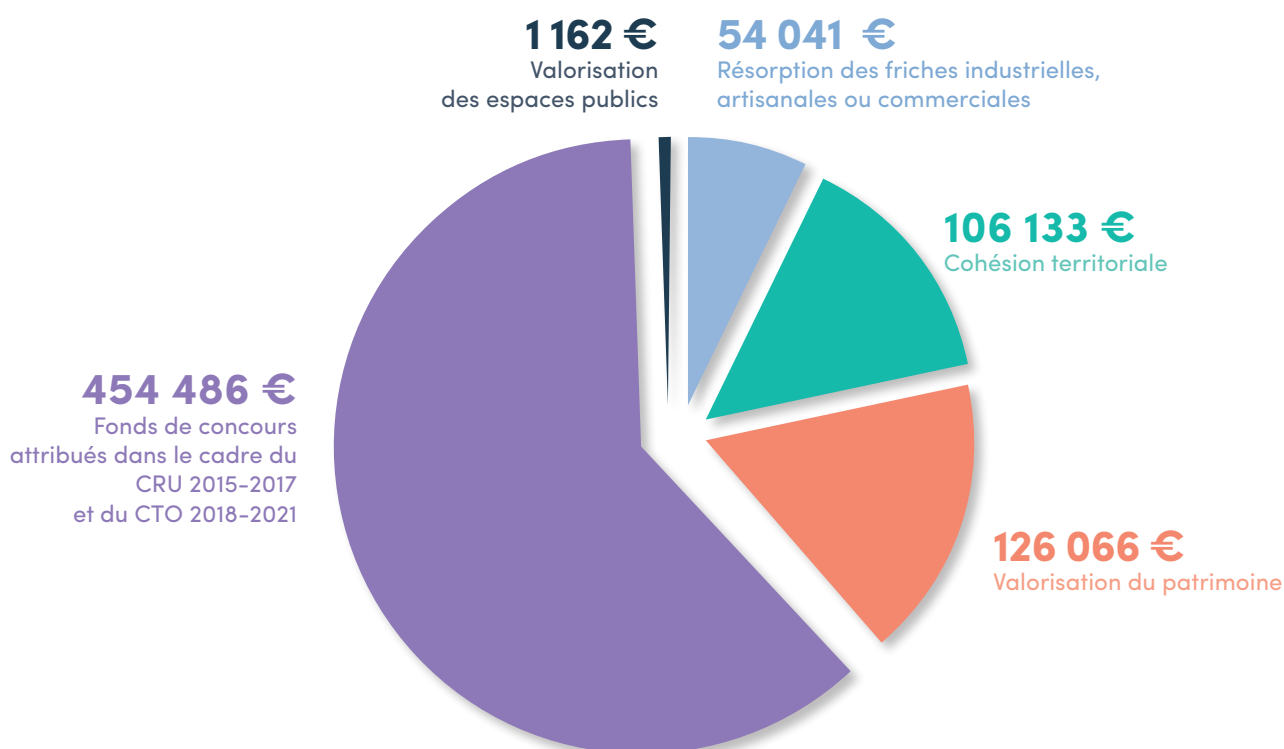
DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIONS DES COMMUNES MEMBRES

En raison des principes de spécialité et d'exclusivité, la Communauté d'agglomération ne peut intervenir dans le champ des compétences conservées par les communes. Toutefois, cette règle connaît une exception : les fonds de concours grâce auxquels un EPCI peut aider ses communes à assumer une charge, souvent de centralité, qui n'a pas été mutualisée ou qui intéresse plusieurs communes membres. À ce titre, la Communauté d'agglomération dispose d'un dispositif général d'intervention décliné

en fiches thématiques et doté d'une enveloppe annuelle de 880 000 € complétée par un fonds de soutien annuel de 100 000 € réservé aux investissements dans les domaines publics et privés des communes non urbaines et par une aide supplémentaire accordée aux communes de Boissezon et de Caucalières dans la limite de 60 000 € par commune et par mandature. Il convient de rappeler que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

MONTANT DES FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS PAR LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAR THÈME

TOTAL : 741 888 €



PRINCIPALES ACTIONS

Opérations ayant bénéficié d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au cours de l'année 2019 :

AIGUEFONDE

- Extension et réhabilitation de l'école maternelle de Fontalba

AUSSILLON

- Entrée de ville – études préalables
- Rénovation des menuiseries de l'Hôtel de Ville

BOISSEZON

- Réfection intérieure de la salle polyvalente
- La Bastide du Fort : travaux de rénovation du bâtiment
- Travaux divers
- Défense incendie à Labro
- Travaux de réfection de voirie

CASTRES

- Rénovation du musée Goya phase 1
- Quartier Soutl : déconstruction de l'ancienne usine Gout

CAUCALIÈRES

- Travaux de réfection de la rambarde située impasse des Balcons
- Création d'un boulodrome
- Changement des menuiseries des vestiaires du stade

LABRUGUIÈRE

- Aménagement de la route de Ganès

LAGARRIGUE

- Travaux d'enfouissement de réseaux et de branchements

MAZAMET

- Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle
- Résorption des friches industrielles situées 95 rue de la Resse

NAVÈS

- Construction d'une nouvelle mairie et d'une médiathèque périscolaire avec aménagements extérieurs
- Travaux de réfection de voirie
- Travaux de réfection de voirie : reprofilage VC20

NOAILHAC

- Extension du cimetière communal tranche 2
- Travaux de réfection de voirie
- Mise en accessibilité et en sécurité de l'accès à l'agence postale communale

PAYRIN-AUGMONTEL

- Rénovation énergétique du groupe scolaire de la Naure

PONT DE LARN

- Réhabilitation et extension du cabinet médical
- Remplacement de la chaudière de l'école maternelle Louis Germain

VALDURENQUE

- Travaux divers



-1-



-2-



-3-



-4-

1- Voie communale 20 à Navès

2- Déconstruction de la friche Gout à Castres

3- Le groupe scolaire de la Naure à Payrin-Augmontel

4- Traversée de Valdurenque

LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PRINCIPALES ACTIONS

La Communauté d'agglomération coordonne l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale chargée de mettre en œuvre les programmations annuelles des actions soutenues au titre de la politique de la ville. Elle veille à la cohérence des projets et des dispositifs sur les cinq quartiers prioritaires du contrat de Ville. Elle organise et co-anime des groupes de travail en matière d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme, d'insertion socio-professionnelle. Elle veille au dynamisme des réseaux associatifs comme le "Jeu en famille" ou le réseau santé précarité insertion (SPI).

Au titre de ce réseau SPI en 2019, l'atelier «Prévention des conduites à risques» a lancé un concours de courts-métrages dans le but de sensibiliser les jeunes de 12 à 25 ans à la prévention des conduites à risques. Le sujet du concours était "Harcèlements : jusqu'à quand c'est marrant ?" 11 courts-métrages ont été déposés, la plus forte participation depuis le lancement du concours qui se déroulait pour la 4^e année. La remise des prix a eu lieu le 17 mai 2019. Quatre prix ont été décernés : pour la catégorie des 11-14 ans, le prix du public a été remis à une classe de 4^e du collège Barral à Castres et le prix du jury à la MJC de Mazamet, pour celle des 15-25 ans, le prix du jury et le prix du public ont été attribués aux jeunes de la Mission locale (garantie jeune).

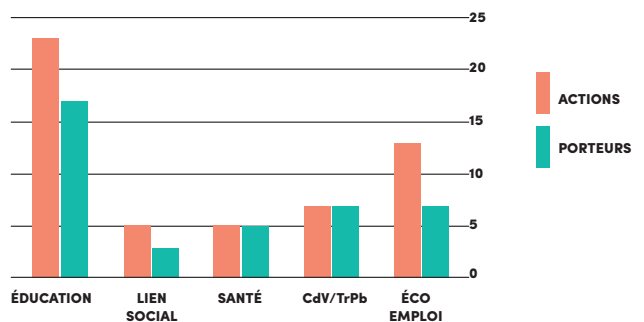
Clarifier, prioriser, réorienter

Un protocole d'engagement renforcé et réciproque a été élaboré à l'issue de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville de la Communauté d'agglomération (2015-2022). Il permet de clarifier, prioriser, réorienter les actions menées au titre de la politique de la ville, notamment :

- l'emploi, sujet prioritaire qui nécessite la plus grande mobilisation,
- le plan de prévention et de lutte contre la radicalisation validé par le Conseil de la Communauté d'agglomération du 27 janvier 2020,
- la participation citoyenne et celle des associations qui ont un rôle à jouer dans la gouvernance pour faire évoluer les pratiques en fonction des besoins des populations des quartiers prioritaires,
- un travail en continu pour s'assurer que les crédits touchent bien les publics des quartiers prioritaires.

En 2019, 48 actions qui concernent 25 porteurs de projet ont été retenues dans le cadre du Contrat de ville. Elles sont réparties sur les trois piliers du contrat que sont :

- la cohésion sociale, qui regroupe l'éducation, le lien social et la santé,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement économique et l'emploi.



Le coût global des actions s'élève à un peu plus de 3 M€. La Communauté d'agglomération participe à hauteur de 158 230 € et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires à hauteur de 143 366 €.

ACTIONS EN COURS

Grâce à la signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques, un nouvel élan est donné à la politique de la ville sur la Communauté d'agglomération. L'opération de renouvellement urbain sur le quartier de Laden-Petit Train doit commencer avant la fin de l'année après que la convention a été signée par l'ensemble des partenaires.

Des mesures en faveur de l'insertion et de la formation professionnelle devraient voir le jour en accompagnement des nouveaux objectifs fixés par l'État. Le lancement du plan de prévention contre la radicalisation permettra aux communes de réactiver les conseils locaux de prévention de la délinquance. L'élaboration d'un règlement intérieur fixera les règles du fonds de participation des habitants destiné à aider les habitants des quartiers prioritaires.

LA POLITIQUE DU LOGEMENT

PRINCIPALES ACTIONS

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été arrêté en fin d'année. À l'issue d'un diagnostic approfondi sur le fonctionnement du marché du logement et sur la situation de l'hébergement, les orientations suivantes ont été définies :

- améliorer le confort du parc ancien privé,
- organiser un développement urbain ciblé et maîtrisé,
- œuvrer pour une offre locative sociale de qualité,
- contribuer à l'équilibre de l'habitat,
- suivre, animer et piloter le PLH.

Dans une première étape, le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil communautaire du 27 janvier 2020 a été transmis pour avis aux communes membres ainsi qu'au Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'est poursuivie avec succès comme les années précédentes. L'animation et le suivi des dossiers sont assurés par le pôle Habitat qui s'efforce de répondre activement aux nombreuses demandes et d'accompagner au mieux les propriétaires souhaitant faire des travaux d'économie d'énergie ou adapter leur logement en vue d'améliorer l'autonomie des personnes âgées.



Logements publics

92 000 € d'aide pour la réhabilitation ou la construction de **46 logements sociaux**.



Logements privés

127 dossiers d'OPAH traités générant plus de **2 millions d'euros de travaux sur le territoire** ce qui porte à près de 7,5 millions d'euros la somme de travaux en 4 ans de programme.

ACTIONS EN COURS

Les travaux de renouvellement urbain du quartier Laden-Petit Train doivent commencer en 2020. Ils comprennent la démolition de 283 logements, la réhabilitation de 309 logements, la construction de 50 logements individuels en accession dans le quartier et la reconstruction hors quartier de 70 logements sociaux. La maison du projet, ouverte à proximité de la gare, restera un lieu d'accueil pour toutes les personnes qui souhaitent obtenir des informations plus précises sur cette opération dont la durée prévue est d'une dizaine d'années.



UN PROJET AMBITIEUX

programmé sur une décennie



Perspective
du quartier en 2030

LE PROJET en chiffres

140

logements collectifs
à Laden

169

logements collectifs
au Petit Train

PAVILLONS



50

maisons
individuelles

APPARTEMENTS



283 démolis
309 rénovés
70 construits hors quartier



36 millions d'euros
pour l'ensemble du projet

dont 16,2 millions d'euros de l'ANRU

Concertation

L'année 2019 a été employée à rédiger la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Laden-Petit Train. Deux réunions publiques ont été organisées. La première a eu lieu le 6 février 2019 en direction des locataires de l'OPH, la deuxième, destinée à tous les habitants du quartier de Laden-Petit Train et conduite par le Maire de Castres, s'est déroulée le 15 mai 2019. Une maison du projet a été ouverte le 2 juillet à côté de la gare SNCF pour informer les habitants de l'état d'avancement du projet.

OPTIMISER LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

En 2019, les quantités de déchets recyclables collectées sont stables, et celles d'ordures ménagères ont diminué de 2,6% par rapport à 2018.

Les efforts engagés en 2017 pour la collecte des emballages en verre, relayés par une action massive de communication, a porté ses fruits avec une augmentation des tonnages collectés : + 4,5 % en 2018 et + 5,3 % en 2019 par rapport à 2017.

PRINCIPALES ACTIONS

- **Actions de communication**, notamment sur la page Facebook « Défi déchets Castres-Mazamet »,
- **amélioration de l'organisation des collectes** en réduisant le nombre de tournées sans modifier le service,
- **déploiement de 8 nouveaux conteneurs enterrés** pour porter leur nombre à 305,
- **travail et échanges avec le syndicat Trifyl** sur le projet d'usine de tri et de méthanisation des déchets ménagers résiduels.

Modernisation du service

Il a été réceptionné du matériel pour poursuivre la mécanisation du service :

- marché de fourniture bacs roulants et de nouveaux conteneurs enterrés,
- marché de fourniture/prestation d'un système de suivi GPS de flotte des bennes à ordures ménagères pour poursuivre l'amélioration des collectes,
- acquisition de deux nouveaux camions de collecte à bras latéral robotisé. Ces véhicules offrent de meilleures conditions de travail et limitent les envols de déchets.

0%

Toujours 0 % d'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2007

Collecte

Ordures ménagères -2,6%
Déchets recyclables -0,4%
Verre + 0,7%

ACTIONS EN COURS

- Nouvelle campagne "À m'en donné faut trier" sur le tri des emballages recyclables,
- travail et échanges avec le syndicat Trifyl sur le projet d'usine de méthanisation des déchets ménagers résiduels et le projet d'extension des consignes de tri,
- participation à l'étude sur la gestion des biodéchets lancée par le syndicat Trifyl,
- poursuite des suivis en porte-à-porte de la qualité du tri dans les bacs jaunes et de l'optimisation de l'organisation des collectes,
- actions de nettoyage des conteneurs enterrés et de lutte contre les dépôts sauvages autour des conteneurs.



DIMINUER LA PRODUCTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Les enjeux de la prévention des déchets, qui est un volet majeur de l'économie circulaire, sont les suivants :

- une économie de matières premières,
- la limitation des impacts sur l'environnement et la santé,
- des économies financières liées au traitement du déchet.

PRINCIPALES ACTIONS

- Distribution de composteurs individuels à Castres et à Mazamet,
- distributions d'autocollants Stop-Pub,
- lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'engouement pour le compostage ne faiblit pas

493 composteurs individuels distribués.



Concertation

En conformité avec le code de l'environnement, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été créée et a validé les actions de ce futur programme.

ACTIONS EN COURS

- Consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public sur le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- avis de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) sur la synthèse de la consultation au public (si nécessaire),
- adoption du PLPDMA par le Conseil communautaire.

LIBELLUS, RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN INTERCOMMUNAL

La Communauté d'agglomération est Autorité Organisatrice de Transports Urbains, via sa régie Libellus. Elle exploite dans son périmètre :

UN RÉSEAU URBAIN GRATUIT POUR TOUS LES USAGERS

- 4 lignes urbaines principales, dont la ligne 10 interagglomération, reliant les zones d'habitat dense aux sites d'activité et d'enseignement avec un cadencement important ; une dépose à la demande est possible notamment sur le site du Causse,
- 6 lignes urbaines secondaires permettant une desserte fine des quartiers,
- 2 navettes permettent toutes les 15 minutes de desservir les principaux parkings et le centre-ville de Castres.

Les lignes urbaines comptent **480 points d'arrêts**, les bus parcourent **1 450 000 km/an** et déplacent environ **2,5 millions d'usagers**

Renouvellement du parc

Il a été réceptionné trois bus de 12m dont un hybride, trois navettes et trois voitures électriques financées dans le cadre du TEPCV.

UN SERVICE GRATUIT DE TRANSPORT À LA DEMANDE

- 16 lignes en correspondance avec le réseau urbain, offrent aux habitants des zones peu denses, rurales ou excentrées, un moyen de se déplacer. Ce service fonctionne sur réservation téléphonique.
- Un véhicule de 7 places dessert les communes de Noailhac et Boissezon. Il fait jonction avec la ligne 7 à l'arrêt Autan sur la commune de Valdurenque. Les lignes de transport à la demande comptent **65 points d'arrêts** pour près de **90 adhérents**.

UN SERVICE GRATUIT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- Le service Mobi-Libellus, qui propose un service à la demande effectué par des agents spécialement formés et avec un véhicule adapté, compte près de **170 adhérents**.

PRINCIPALES ACTIONS

Libellus continue d'adapter son réseau afin de répondre au mieux à la demande des usagers :

- grâce à un travail de proximité avec les différentes communes, Libellus participe et adapte son réseau et ses arrêts en fonction des travaux réalisés,
- des tracés modifiés sont mis en place à l'occasion de réalisation de travaux et de manifestations,
- la desserte de la base de loisirs des Montagnès sur la période estivale a été reconduite,
- un bus hybride d'occasion, deux bus thermiques et trois navettes ont été achetés en remplacement de véhicules existants,
- le WiFi a été installé pour transférer les vidéos de protection sur un serveur sécurisé en fin de service,
- pour répondre à l'augmentation de la fréquentation de la ligne 10, un véhicule de 18m articulé est testé.





Inauguration de la gare multimodale de Castres le 12 septembre 2019

ACTIONS EN COURS

- L'adaptation des horaires aux contraintes et besoins du service et le programme de mise en accessibilité des points d'arrêts se poursuivent.
- Un véhicule pour le transport des personnes à mobilité réduite est commandé pour remplacer l'existant.
- Une consultation est lancée pour l'achat d'un système de comptage des passagers dans l'ensemble des véhicules.
- Un bus neuf de 12m hybride en remplacement de véhicule existant a été acheté.
- Lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un véhicule hybride d'occasion.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La Communauté d'agglomération a mis en place un réseau de transport scolaire pour les élèves qui habitent en dehors de l'espace urbain desservi par le réseau de bus Libellus. Ces lignes sont confiées à des transporteurs privés. Par ailleurs, elle met en service, aux heures de pointe, des bus réservés exclusivement aux scolaires sur les lignes du réseau urbain qui desservent les établissements d'enseignement. Un "plan transport" élaboré de conserve entre les établissements et la Communauté d'agglomération permet de dimensionner à chaque rentrée le service de ramassage le plus adapté.

PRINCIPALE ACTION

Renouvellement du marché de transports scolaires pour la rentrée 2019-2020.

ACTION EN COURS

Adaptation du réseau et des points d'arrêts en fonction des besoins.



5 000

élèves transportés
quotidiennement



400

points d'arrêt
desservis



LA PATINOIRE ET LES CENTRES AQUATIQUES



La Communauté d'agglomération gère le complexe piscine-patinoire de l'Archipel, la piscine Caneton et le Centre aquatique de Mazamet.

PRINCIPALES ACTIONS

Une modification des horaires a été proposée pour offrir une amplitude d'ouverture plus large au public.

Piscine Archipel :

- développement de nouvelles activités : cross-nage le mercredi matin et ajout d'une séance aqua-bike le jeudi soir afin de satisfaire la demande de nombreux usagers,
- du 10 au 30 juillet 2019 : manifestation "Partir en Livre" organisée pour la première fois à l'Archipel par le réseau des médiathèques. Des ateliers jeux et lecture ont été proposés au public en extérieur,
- octobre 2019 : nouveau délégué du restaurant "l'Ilot".

Patinoire Archipel :

- travaux de maintenance sur le groupe froid.

Piscine Archipel et Centre aquatique de Mazamet :

- remplacement des portes des vestiaires collectifs,
- remplacement de l'échangeur de température du bassin ludique,
- réfection de l'étanchéité des bacs tampons et remplacement des pompes piscine.

ACTIONS EN COURS

L'Archipel :

- poursuite des études de construction du bassin nordique,
- remise en état du pentagliss,
- étude pour la réparation de l'escalier du toboggan intérieur.



411 051

personnes accueillies en 2019

réparties entre le public (**249 533**),
les scolaires (**70 785**) et les clubs (**90 733**)

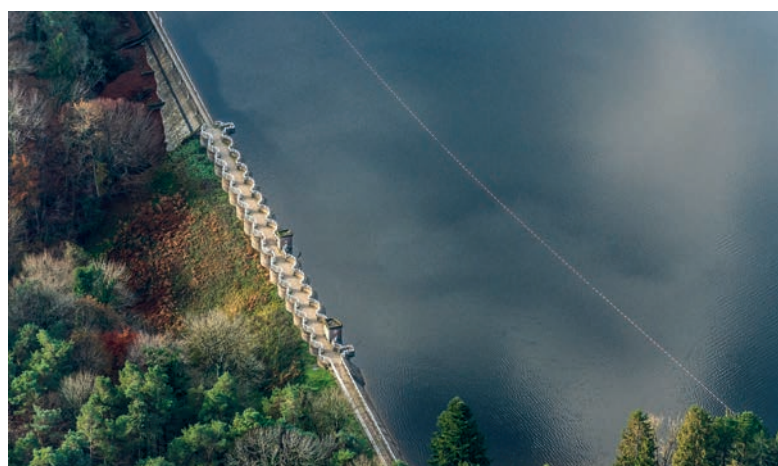
NATURE ET LOISIRS AUX MONTAGNÈS

La Communauté d'agglomération et l'Agence Régionale de la Santé (ARS) veillent durant toute l'année à la qualité des eaux du lac. Pour cela, l'ARS réalise fréquemment des prélèvements afin de s'assurer que la baignade peut se dérouler dans des conditions sanitaires satisfaisantes. L'année 2019 a permis de constater que la qualité des eaux de baignade s'est améliorée. En effet, le classement effectué par l'ARS démontre que la qualité est passée de "bonne" à "excellente". Ces résultats sont consultables en ligne sur le site : baignades.sante.gouv.fr. En complément, l'agglomération a souhaité réaliser un profil de baignade dont l'objectif était d'identifier les sources de pollution éventuelle et de définir les moyens de prévention pour garantir la santé publique.

PRINCIPALES ACTIONS

En 2019, un agent de la Communauté d'agglomération a été assermenté. Il peut à présent réaliser des missions de prévention et d'information du public. Les pouvoirs qui lui ont été attribués lui permettent également de verbaliser les personnes qui sont en infraction.

Au titre de la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques, les services de la DREAL ont réalisé l'inspection du barrage des Montagnès. En conclusion, « au vu de l'ensemble des documents examinés et de la visite de l'ouvrage, [...], le service de



contrôle constate que l'exploitant remplit correctement sa mission de surveillance ».

La gestion du niveau de l'eau dans le lac est en partie réalisée depuis la crête du barrage en période estivale. Afin d'améliorer la précision et la sécurité des manœuvres, un batardeau mécanisé a été installé.

ACTIONS EN COURS

La régulation du niveau du plan d'eau est réalisée à partir du batardeau mais également à l'aide de deux vannes situées à l'intérieur du barrage. L'organe de manœuvre de chacune de ces vannes va être remplacé pour améliorer l'ergonomie et diminuer l'effort.

Suite à des travaux de défrichage fin 2018 au nord de la base de loisirs, une zone humide a été dégagée. Les services de la Communauté d'agglomération ont adopté un entretien raisonné de cet espace pour le protéger.

Des toilettes supplémentaires vont être installées sur la rive gauche à proximité de l'aire de pique-nique principale. Il s'agira de toilettes sèches identiques à celles présentes en rive droite du barrage.

En lien avec les services du SIVAT, il est envisagé de raccorder l'assainissement des eaux usées de la base de loisirs à la future station d'épuration collective du hameau des Montagnès.



4

**maîtres-nageurs sauveteurs
sont présents chaque jour**



**pour près de 500 heures
de surveillance de la baignade
durant les deux mois d'été.**

L'ESPACE APOLLO MICHEL-BOURGUIGNON

PRINCIPALES ACTIONS

DIFFUSION ET SENSIBILISATION ARTISTIQUE

La Régie Apollo, qui gère l'Espace Apollo - Michel Bourguignon remplit son rôle d'acteur culturel en conjuguant ses missions complémentaires : la diffusion culturelle, l'accompagnement et le soutien aux artistes, l'éducation artistique et la sensibilisation du public scolaire en lien avec l'Éducation Nationale. En matière de diffusion, les affiches se sont réparties entre théâtre (20 spectacles), musique (16 spectacles), danse (4 spectacles) et jeune public (3 spectacles). Des partenariats, coréalizations ou mises à disposition ont été réalisés avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, la F.O.L, le réseau des médiathèques, le Big Band 81 et la Ville de Mazamet. Dans le prolongement des accueils d'artistes en résidence et des partenariats, cinq concerts gratuits et cinq spectacles gratuits ont pu être proposés au public.

PÔLE CULTUREL

Parallèlement à la scène théâtrale et musicale, l'Espace Apollo rassemble également sur un même lieu un complexe cinématographique, une médiathèque et des espaces d'exposition, constituant ainsi un pôle culturel à part entière.



43 spectacles

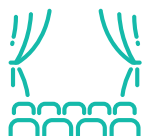


6840 spectateurs



5 résidences d'artistes

Programmation par genre artistique



42%

Théâtre



8%

Danse



42%

Musique



8%

Jeune public

ACTIONS EN COURS

L'année 2019 a vu la montée en puissance de la programmation Jazz, dans le cadre des "rendez-vous Apollo Jazz". Cette orientation a vocation à être poursuivie dans la durée, ce type de programme nécessite d'être installé dans le temps pour monter en notoriété, attirer et fidéliser un public régional. La programmation de l'Apollo s'inscrit dans une volonté de diversification et d'éclectisme des propositions. Au côté des spectacles de théâtre grand public, elle se tourne vers des actions ouvertes sur la création, particulièrement autour de l'offre musicale, avec la présence d'artistes en résidence.

Soutien aux artistes régionaux

En 2019, L'Espace Apollo a poursuivi et intensifié son soutien aux artistes d'Occitanie. 18 compagnies, associations ou structures de production régionale ont ainsi été programmées. La scène de l'Apollo a notamment accueilli la compagnie du Grenier de Toulouse, le théâtre Les 3T, les compagnies Cléante, Petit Bois, De La Dame...

Côté musique et jeune public, les musiciens régionaux ont également été nombreux : Thierry Balin Quartet, An Ba La, Entre Dos aaguas, Money Makers, Big Band du Tarn...

Cette dynamique se retrouve pour les artistes en résidence, principalement issus de la région Occitanie.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN



La Communauté d'agglomération participe au financement du Syndicat mixte départemental. Elle entend offrir des conditions d'accès identiques à l'enseignement artistique aux élèves des communes de son territoire.

Trois antennes du Conservatoire ainsi que son siège administratif sont présents dans l'agglomération. Castres héberge le siège administratif et une antenne dans des bâtiments mis à disposition par la commune. À Labruguière, une antenne est implantée au sein du Rond-Point, équipement culturel géré par la commune. L'antenne de Mazamet est située au sein de l'école du Gravas, gérée par la commune. Dans le cadre de conventions spécifiques, le Conservatoire assure l'entretien et la gestion

des bâtiments situés à Castres, la Communauté d'agglomération ayant en charge les travaux de grosses réparations.

PRINCIPALE ACTION

Poursuite des travaux d'accessibilité, d'étanchéité et de ravalement de façades sur les bâtiments situés à Castres.

ACTION EN COURS

Refonte des statuts et du pacte financier datant de 1991.



732 élèves

417 heures de cours

Budget engagé par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

664 312 €

correspondant à l'ensemble des participations au Conservatoire, dont **639 838 €** au titre de l'enseignement et **50 474 €** de travaux réalisés au cours de l'exercice.

LES MÉDIATHÈQUES EN RÉSEAU

PRINCIPALES ACTIONS

L'année 2019 a vu le réseau s'organiser et prendre de l'ampleur, tant du point de vue des services que de l'action culturelle proposés.

La circulation des documents entre médiathèques répond à un besoin identifié. Depuis la mise en place du dispositif "prêté ici, rendu ailleurs", 51 700 documents ont été réservés par ce biais, représentant 1/6^e des prêts en 2019, emprunts dont le nombre a cru de près de 10% entre 2018 et 2019, pour atteindre 305 300 documents annuels.

Afin de dynamiser le territoire tout en construisant une identité et une culture communes (deux axes soutenus par la DRAC à hauteur de 15 000 € dans le cadre du Contrat Territoire Lecture), le réseau des médiathèques a tissé des liens avec des acteurs majeurs de l'agglomération (8^e RPIMa), participé aux événements portés tant par les communes d'implantation (Florales, Jap'in Tarn) que par le Ministère (Partir en livre, Nuit de la lecture, Journées européennes du patrimoine) et accueilli des auteurs de renommée internationale à l'instar de Timothée de Fombelle.



La mise en réseau des médiathèques – carte unique, catalogue commun et dispositif "prêté ici, rendu ailleurs" – porte ses fruits avec une augmentation sensible de la fréquentation de tous les établissements :

**Fréquentation
entre 2017 et 2018**

**+500
nouvelles adhésions**

Castres **+100%**
Labruguière **+ 40%**
Mazamet **+15%**

**8700
inscrits actifs**



**3 200
abonnés à la page Facebook**



L'animation « Partir en livre » installée autour des bassins de l'Archipel.



ACTIONS EN COURS

Année charnière actant la mise en œuvre du projet “bibliothéconomique” pour la future médiathèque de Castres, 2020 verra se renforcer les liens avec les usagers :

- en facilitant l'accès aux services : paiement par carte bancaire à Castres-Sidobre et Mazamet, texto avisant des retards et réservations ;
- en renforçant la présence numérique sur les réseaux sociaux suite au succès des nouvelles interactions proposées lors du confinement : heure des histoires en ligne, vidéo permettant de découvrir le quotidien des bibliothécaires, raccourcissement des délais de réponse aux suggestions des lecteurs, etc ;
- en tissant des partenariats forts avec les acteurs culturels du territoire élargi afin d'inscrire les médiathèques dans la dynamique locale et de bénéficier du soutien de ces instances : Marathon des mots (Toulouse), Lisle Noir (Lisle-sur-Tarn), Cinéfeuille (Tarn)...

Les médiathèques dans l'agglomération

Le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social des médiathèques a été approuvé par la DRAC en juillet 2019. Il établit un bilan du réseau sur son territoire puis dessine les grandes orientations du projet d'établissement autour de trois grands enjeux :

1. renforcer les dynamiques locales en positionnant les médiathèques comme lieux structurants de proximité,
2. s'impliquer dans la démarche d'attractivité du territoire en inscrivant les médiathèques au cœur des politiques publiques,
3. construire une identité de territoire en favorisant l'émergence d'une culture commune.

LA SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES LO BOLEGASON

Labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le ministère de la Culture, Lo Bolegason a pour vocation de favoriser le développement des musiques actuelles sur le territoire.

Il agit au travers de :

- la diffusion avec l'organisation dans la salle de 525 places, de concerts d'artistes reconnus et de groupes émergents,
- le soutien à la création via l'accueil d'artistes en résidence,
- la mise à disposition de 4 studios de répétition et d'un studio d'enregistrement aux pratiquants locaux,
- l'accompagnement de la pratique amateur via la mise en place de dispositifs d'ateliers, de rendez-vous ressources permettant d'apporter information, conseil et aide aux musiciens,
- la sensibilisation des publics via des actions culturelles en partenariat avec des associations, des établissements scolaires et/ou en direction des personnes ne pouvant se déplacer,
- la régie personnalisée Lo Bolegason dispose d'une équipe de 8 salariés qui a aussi la charge et la gestion du bâtiment de 750 m². Elle est soutenue

financièrement par la DRAC, la Région Occitanie et le Département du Tarn.

PRINCIPALES ACTIONS

Lo Bolegason a organisé :

- du 25 janvier au 3 février 2019 la 12^e édition du festival "Autan de Blues" avec des concerts implantés sur huit communes de la Communauté,
- du 31 octobre au 2 novembre 2019 la 5^e édition du festival "Les Primeurs de Castres" offrant une scène pour des premiers albums et a accueilli 15 groupes sur 2 scènes pendant 3 jours. Les retours très positifs du public comme des partenaires permettent désormais d'implanter durablement cette manifestation unique dans le grand Sud de la France.

ACTIONS EN COURS

Programme de mise aux normes d'accessibilité de l'équipement et études pour aménager un local annexe mis à disposition par la Communauté d'agglomération.

Michelle Blades en concert lors des Primeurs de Castres.



42 concerts
dont 16 concerts
gratuits et **6 217**
entrées payantes



9 501
spectateurs



186 abonnés
aux studios
1 640 heures

LES RESSOURCES



LA COMMUNICATION



L'action du service Communication est à la croisée de la communication et de l'information. Il assure d'une part la promotion du territoire, pour renforcer son attractivité en matière d'économie, d'emploi ou de formation, et d'autre part, il informe les habitants sur les services qui sont proposés par la Communauté d'agglomération.

Le service Communication réalise et diffuse des supports imprimés et numériques, assure une présence à la Foire de Castres, participe à l'organisation d'événements et poursuit un travail suivi en relations presse.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, cette communication est articulée avec celles de Castres-Mazamet Technopole pour l'accompagnement de l'innovation et du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur.

PRINCIPALES ACTIONS

• Hello projets

Lancement du dispositif d'accueil économique "helloprojets.fr" le 16 mars 2019 lors du parrainage du match Castres Olympique / USAP.

- Mise en ligne et animation du site internet dont le contenu rédactionnel dynamique donne la parole aux entrepreneurs pour témoigner du potentiel économique du territoire.
- Réalisation et diffusion sur le site de vidéos mettant en avant les initiatives des acteurs économiques locaux et les offres d'emploi.
- Relai sur les canaux d'information numérique (sites, réseaux sociaux).
- Promotion du dispositif sur le stand de la Communauté d'agglomération à la Foire de Castres.



• Pôles Sud

Actualisation de la maquette de Pôles Sud, le magazine qui assure le lien entre la collectivité et les habitants. Tiré à 46 000 exemplaires, il est distribué dans les boîtes aux lettres des 14 communes et consultable en ligne.





• **www.castres-mazamet.fr**

Mise aux normes du site.

En 2019, 182 547 visiteurs ont consulté le portail.

• **Concertation**

Conception et mise en œuvre d'une Maison du projet, implantée sur le site de la gare multimodale de Castres, qui accueille une exposition pour informer les habitants et les commerçants de l'avancée du projet et recueillir leurs avis sur le renouvellement urbain du quartier Laden-Petit Train à Castres.

• **Information**

Création et actualisation des supports d'information pour les services aux habitants : équipements aquatiques et base de loisirs, réseau de transport urbain Libellus, transports scolaires.

• **Environnement et gestion des déchets**

Une communication permanente est nécessaire pour que fonctionnent les dispositifs mis en place pour collecter et recycler les déchets. L'axe est de soutenir les actions du service en

responsabilisant les habitants : les informer sur l'action de la Communauté d'agglomération, les sensibiliser à la réduction des déchets en amont (prévention), les inciter à trier correctement et leur expliquer que tout cela ne peut pas fonctionner sans leur participation.

« Chacun doit agir à son niveau : la collectivité donne les outils et reste à l'écoute des besoins, aux habitants de bien utiliser le service mis en place et de participer activement au tri et à la propreté ».

- Lancement de la campagne "La rue n'est pas une poubelle" et poursuite de la campagne "À m'en donné faut trier" pour le verre.
- Soutien à la prévention des déchets avec la distribution de composteurs.
- Présence sur les salons et foires (foire de Castres, journées aux fleurs, marchés de Noël ...).
- Animation de la page Facebook "Défi déchets" (astuces, bonnes pratiques, infos utiles) qui réunissait 549 abonnés au 31 décembre 2019.

• **Vie étudiante**

Avec le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur :
 - édition des guides de l'étudiant et des formations 2019-2020 pour renforcer l'attractivité et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants,
 - reconduction des animations dans le cadre de la Semaine de l'étudiant : site internet dédié et réseaux sociaux pour mobiliser les étudiants.

ACTIONS EN COURS

- Actualisation du "Guide des nouveaux arrivants".
- Concertation pour la révision des dossiers de création et de réalisation de la ZAC du Causse et de son extension au périmètre de la zone d'aménagement différé.
- Concours "Les étudiants créateurs 2019-2020".



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Communauté d'agglomération gère l'ensemble des systèmes d'information mis en œuvre dans ses différents sites et services.

APPLICATION

PRINCIPALES ACTIONS

- Migration Windows 10 et Office 2016.
- Montée de version du logiciel gestion de la dette.
- Audit gestion des actifs logiciels bases de données.
- Remplacement du système de gestion de base de données du logiciel de planification RH.
- Mise en place d'un module applicatif financier pour les AP/CP et PPI.
- Mise en place d'un outil pour la dématérialisation des documents budgétaires.
- Travail d'harmonisation du logiciel référentiel des systèmes d'information communautaire.


dont **39** **111** applications gérées
pour la Communauté d'agglomération

ACTIONS EN COURS

- Fournir l'accès à l'outil de gestion de parc au service Environnement et gestion des déchets.
- Étude de mutualisation de l'outil de gestion RH.
- Étude des besoins pour la mise en place d'une solution d'écrans dynamiques dans les espaces aquatiques.
- Diagnostic et mise en conformité RGPD.
- Poursuite de l'étude pour la mise en place d'une application mobile.
- Mise en place de la convocation des élus par voie électronique.

INGÉNIERIE

PRINCIPALES ACTIONS

- Mise en œuvre de la nouvelle librairie de sauvegarde et refonte de la politique de sauvegarde.
- Modernisation des réseaux : changement d'une partie des équipements actifs, sécurisation...
- Début de la migration des postes de travail des utilisateurs avec un plan d'accompagnement au changement sous forme de conférence. Cette migration concerne l'ensemble du parc des micro-ordinateurs, soit 700 postes, et consiste à la mise à niveau du système d'exploitation et à l'installation des versions récentes de la suite bureautique.



Fin 2019,
65% du parc des micro-ordinateurs est migré.

ACTIONS EN COURS

- Modernisation des réseaux : nouvelle politique de routage et refonte du cœur de réseau.
- Fusion des systèmes de téléphonie de la Ville de Castres et de la Communauté d'agglomération.
- Fin de la migration des postes de travail des utilisateurs.
- Mise en œuvre d'un logiciel de gestion des incidents et des demandes.
- Uniformisation de l'environnement utilisateurs des collectivités.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Déployé par le Système d'information géographique de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, l'outil cartographique arcOpole est mis au service des trois intercommunalités et des 49 communes du SCoT. Il permet aux utilisateurs de visualiser, consulter et mettre à jour les données du territoire.

PRINCIPALES ACTIONS

- Migration des solutions applicatives pour permettre le développement d'applications SIG tournées vers la mobilité.
- Sensibilisation des communes sur la réglementation nationale de diffusion des données d'urbanisme au grand public.
- Accompagnement des communes pour la prise en compte du format CNIG et pour la publication sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU).
- Réalisation du filaire des voies de l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération, assistance à l'adressage, diffusion pour le compte des communes auprès des services de l'État, GPS, IGN, BAN...
- Assistance pour la mise en place de l'adressage dans les communes hors Communauté d'agglomération dans le cadre de la convention SCoT (filaire de voies et adresses postales).
- Réunion d'accompagnement et de bilans avec les communes.

Assistance à l'adressage

Le SIG accompagne les communes pour la réalisation de filaire de voies, d'adressage (dénomination des voies) et de numérotation des habitations afin de permettre aux administrés de disposer d'une adresse normée. L'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement du courrier et des colis, mais également les interventions de secours (SDIS, Samu...), elle permet d'harmoniser le niveau de service et les conditions de sécurité sur l'ensemble de la commune et est une des conditions du déploiement du réseau de fibre optique.



556 utilisateurs permanents se connectent à "arcOpole".



71 utilisateurs formés en 2019.



32 thématiques disponibles (Spanc, espaces verts, foncier...).

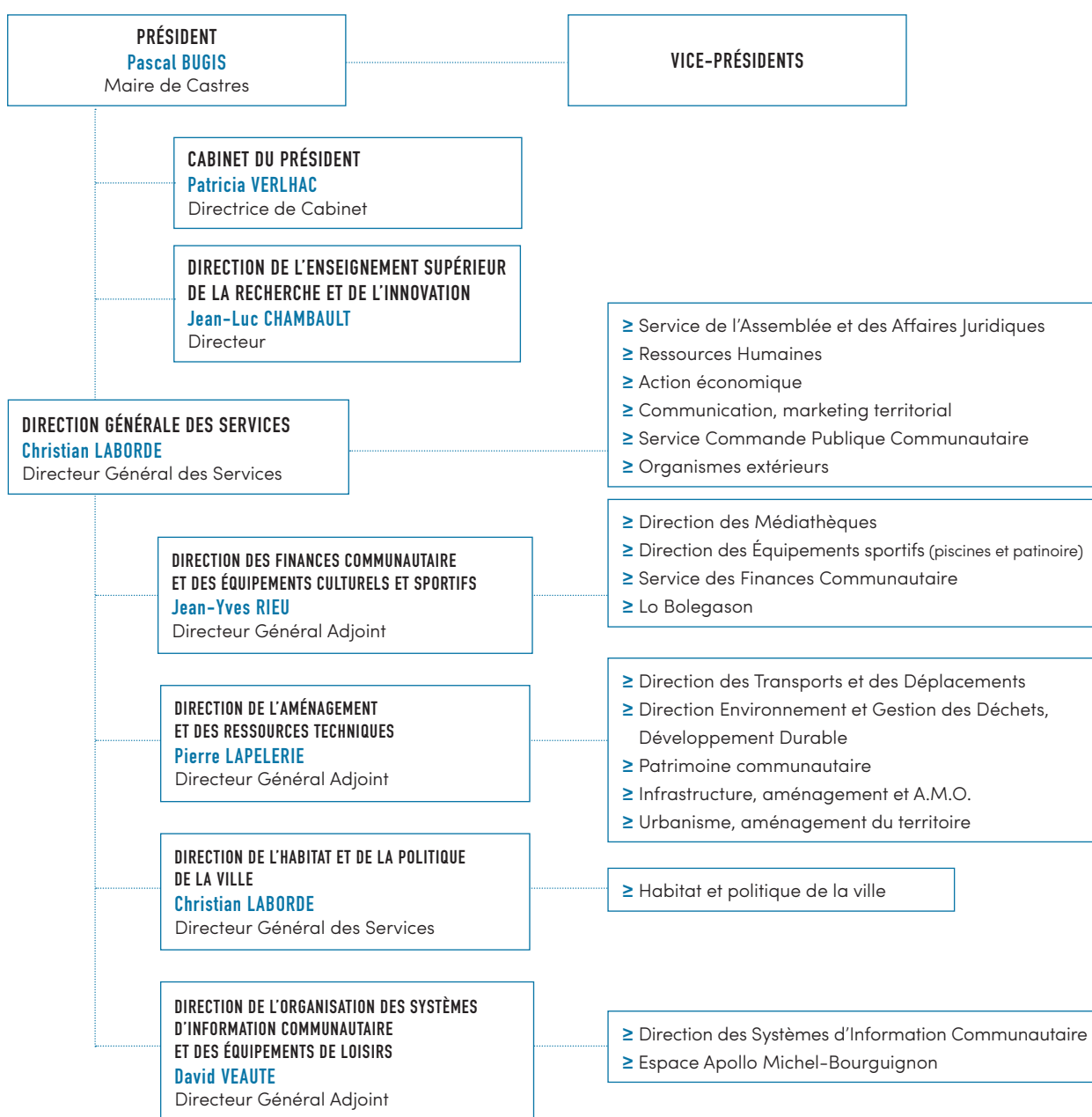
ACTIONS EN COURS

- Développement et mise à disposition d'un outil de gestion et de suivi de l'assainissement non collectif des communes de la Communauté d'agglomération.
- Développement d'applications SIG tournées vers la mobilité.

LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de six directions, confiées au Directeur Général des Services et à trois Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) suivant l'organigramme schématique ci-dessous :



EFFECTIFS

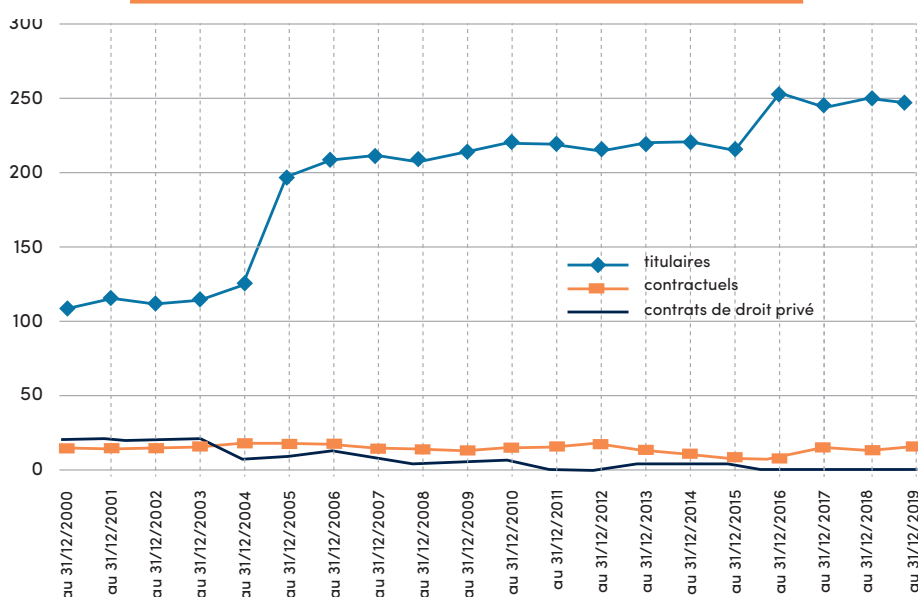
Afin de doter les services de la Communauté d'agglomération en effectifs et compétences nécessaires à leur bon fonctionnement, au 31 décembre 2019, **261 agents permanents** sont recensés (247 titulaires, 14 contractuels), répartis dans les 6 directions comme suit :

- Direction Générale des Services (20)
- Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (3)
- Direction des Finances Communautaire et des Équipements Culturels et Sportifs (80)
- Direction de l'Aménagement et des Ressources Tech-

niques (121)

- Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville (13)
 - Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs (24)
- S'ajoutent à ces effectifs, des agents contractuels non permanents, 86 au 31/12/2019, recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DE 2000 À 2019



2001 : transfert des agents de l'Archipel et de la régie des transports Libellus

2005 : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la CACM

2016 : transfert des agents des médiathèques, du Service Informatique de la Ville de Castres pour la création de la Direction des Systèmes d'Information Communautaire ; et transfert à la Ville de Castres de 2 agents pour la création du Service de Commande Publique Communautaire

2017 : transfert des agents du Service des Finances de la Ville de Castres pour la création du Service des Finances Communautaire ; transfert des agents des aires d'accueil des gens du voyage et transfert d'un agent de l'office du tourisme suite à la reprise de ces compétences.

Par rapport à 2018, l'effectif des agents permanents est en légère diminution (- 1 agent) ; l'effectif des agents titulaires diminue (- 2 agents), l'effectif des agents contractuels sur postes permanents augmente (+ 1 agent).

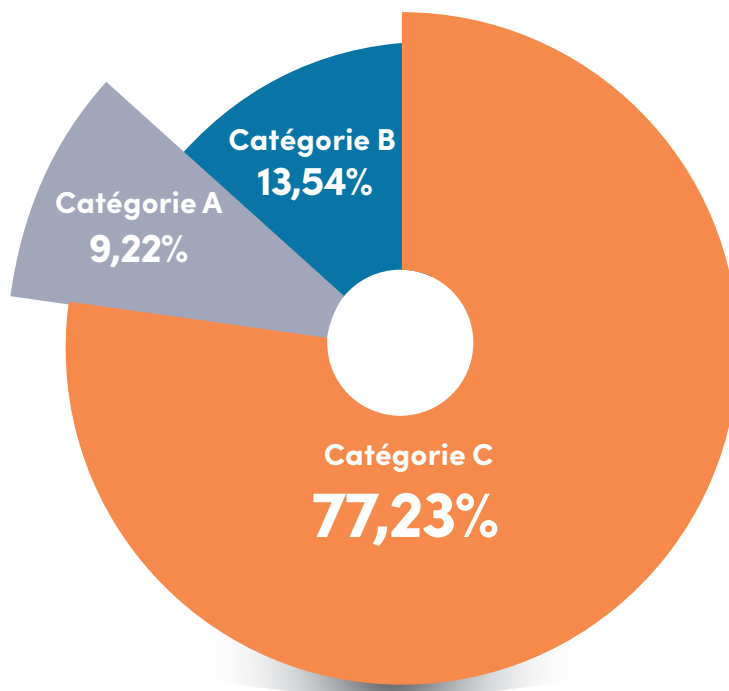
Le nombre de contractuels non permanents est en diminution (- 4 agents), et représente au 31 décembre 2018 24,7% de l'effectif total.

Les agents de catégorie C, qui constituent l'essentiel des effectifs, sont principalement affectés au service Environnement/gestion des déchets, à la régie des transports Libellus, à l'Archipel, au Centre aquatique de Mazamet et aux médiathèques.

La moyenne d'âge de l'ensemble des agents reste stable à 42,5 ans.

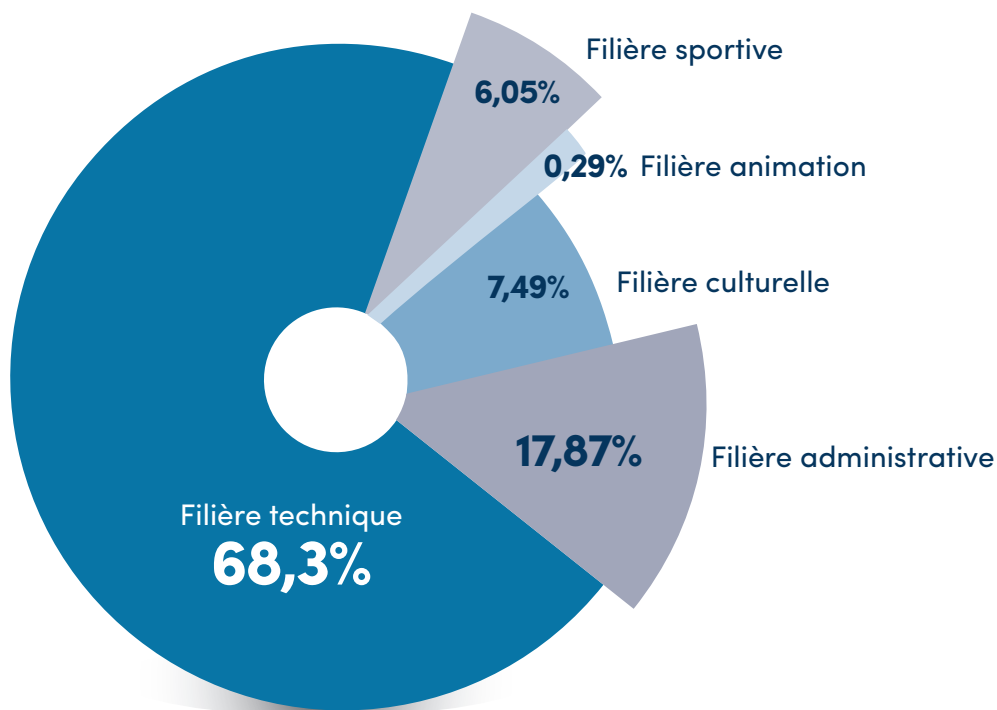
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



FORMATION

Avec le plan de formation 2019/2020, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit les actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail, pour notamment limiter l'absentéisme.

La priorité est donnée aux formations nécessaires au bon fonctionnement des services, réglementairement

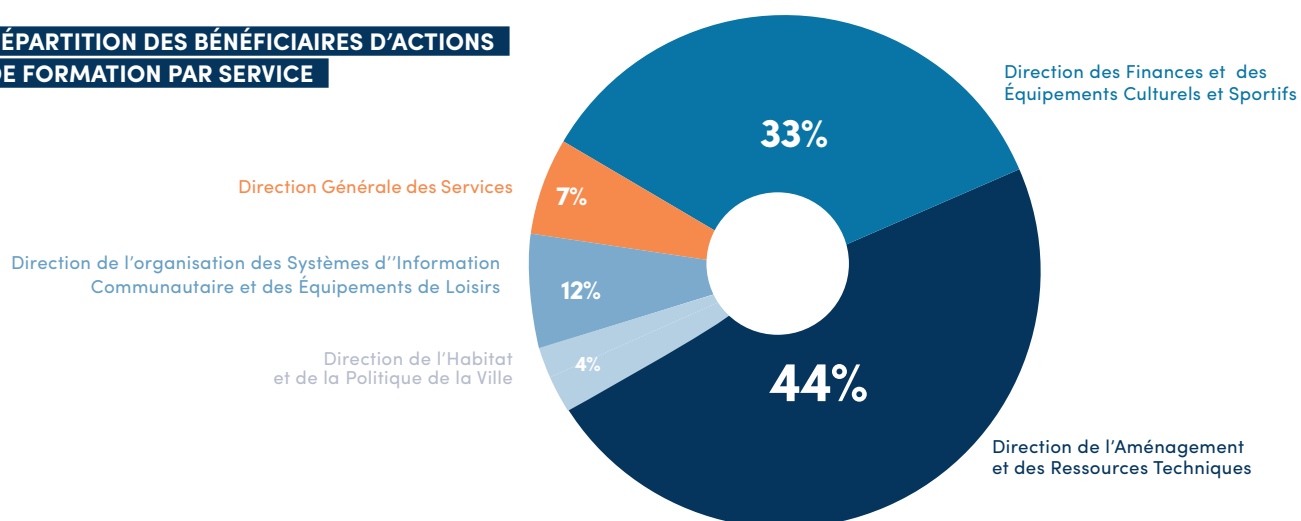
obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'à celles visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

Les actions de formation aux secours à personne (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouriste du Travail, ...) ont été reconduites en 2019.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION

Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs
Formations Hygiène - sécurité	10	0	79	106	7	14
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	14	0	32	13	5	10
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	8	0	48	63	10	33
Préparations concours/ examens	2	0	5	0	0	1
Formations d'intégration	0	0	4	5	0	1

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR SERVICE



INSTANCES PARITAIRES

RÉUNIONS

- le Comité Technique s'est réuni le 23 avril 2019 et le 12 novembre 2019,
- le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni le 23 avril 2019 et le 12 novembre 2019,
- la Commission Administrative Paritaire s'est réunie au Centre de Gestion du Tarn, pour émettre un avis sur le déroulement de carrière des agents de la Communauté d'agglomération, le 26 mars 2019 et le 24 juin 2019.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES AGENTS

Après examen des besoins, de la manière de servir des agents, du budget disponible, avis de la Commission Administrative Paritaire, sur décision de l'autorité territoriale :

- 22 agents de catégorie C (14 en filière technique, 5 en administrative, 2 en culturelle et 1 en sportive), 2 agents de catégorie B (filiales technique et administrative) ont pu bénéficier d'un avancement de grade (au sein d'un même cadre d'emploi).
- 3 agents de catégorie C (2 en filière technique, 1 en sportive) ont pu bénéficier d'une mesure de promotion interne (changement de cadre d'emploi).

ACTIONS SPÉCIFIQUES 2019/2020

MISE EN ŒUVRE AU 1^{ER} JANVIER 2019 DU PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

En application de la loi de finance pour 2017 n° 2016-1917 du 29 décembre 2016, du code général des impôts art 204A à 204N, le prélèvement de l'impôt à la source préparé dès le mois d'octobre 2018 a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les agents et les élus de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

POURSUITE DU DISPOSITIF PARCOURS PROFESSIONNEL CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS (P.P.C.R.)

Après une suspension en 2018, l'accord de 2016 sur la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations des fonctionnaires se poursuit en 2019 et 2020. Cet accord porte sur la refonte des grilles indiciaires, la transformation d'une partie des primes en points, la réorganisation des carrières, la création d'une cadence unique d'avancement d'échelon.

MISE EN PLACE DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (D.S.N.) AU 1^{ER} JANVIER 2020

Conformément à l'art 43 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 et au décret n° 2018-1048 du 28 novembre 2018, la DNS a été mise en place à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit d'un dispositif déclaratif entièrement dématérialisé qui remplace l'ensemble des déclarations sociales et celle fiscale du Prélèvement à la Source par une déclaration unique synchronisée avec la paye mensuelle des agents. Précédemment les déclarations sociales DADS-U étaient effectuées chaque année au mois de janvier pour l'ensemble de l'année précédente.

EXTENSION DU RIFSEEP ENGAGÉE POUR 2020

Par délibération du Conseil communautaire n° 2018/034 du 19 mars 2018, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) composé de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et du complément indemnitaire (C.I.), a été mis en œuvre à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour les agents ressortant des cadres d'emplois et grades visés par les décrets publiés début 2018.

Il est prévu d'étendre en 2020 l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents ressortant des cadres d'emplois et grades de la filière technique, culturelle, sportive, de catégories A et B, qui n'en bénéficiaient pas encore.

LES FINANCES



LES FINANCES

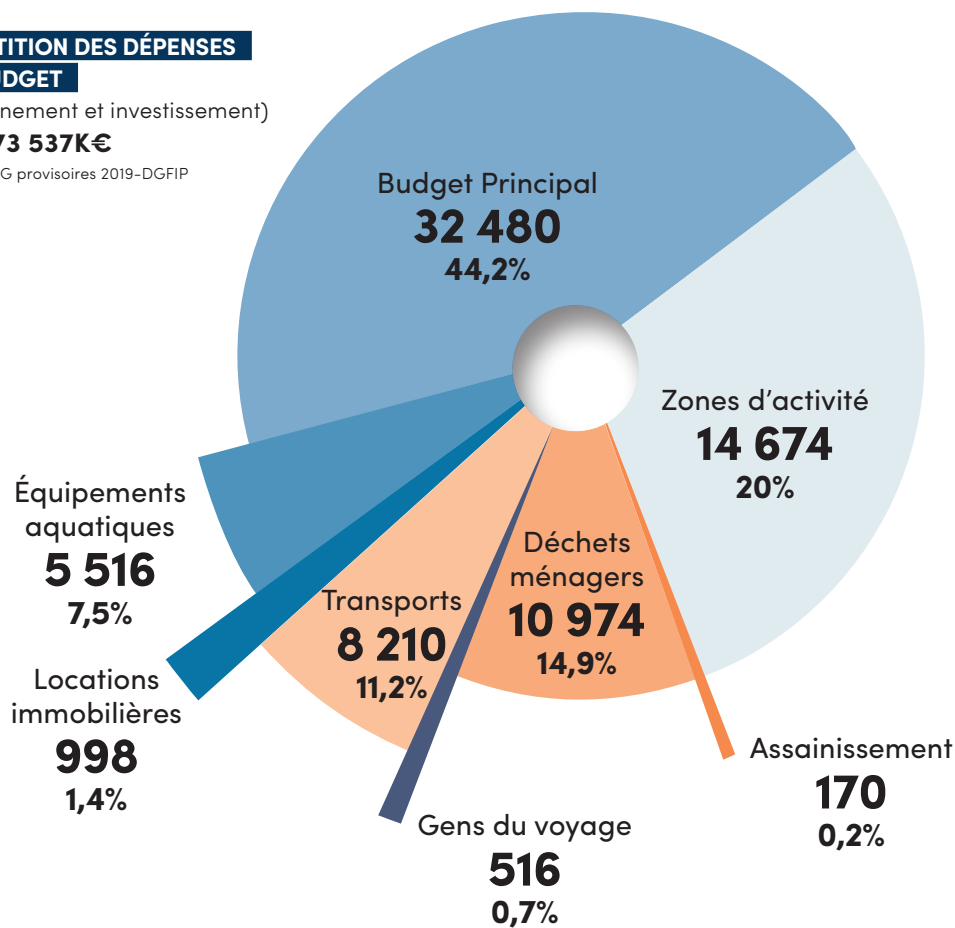
Afin d'offrir une lisibilité et un meilleur de suivi de la gestion des compétences comme des grands équipements, le budget de la Communauté d'agglomération comprend un budget principal et 13 budgets annexes, d'activités administratives ou industrielles et commerciales. Leurs dépenses totales consolidées s'élèvent à 73 537 millions d'euros en 2019 qui se répartissent par secteur d'activité de la manière suivante :

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR BUDGET

(fonctionnement et investissement)

Total : 73 537K€

Sources : CDG provisoires 2019-DGFIP



LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la Communauté est consacré à la solidarité financière avec les communes et à l'exercice des compétences, dont les plus importantes d'un point de vue financier sont : l'action économique, la gestion des équipements

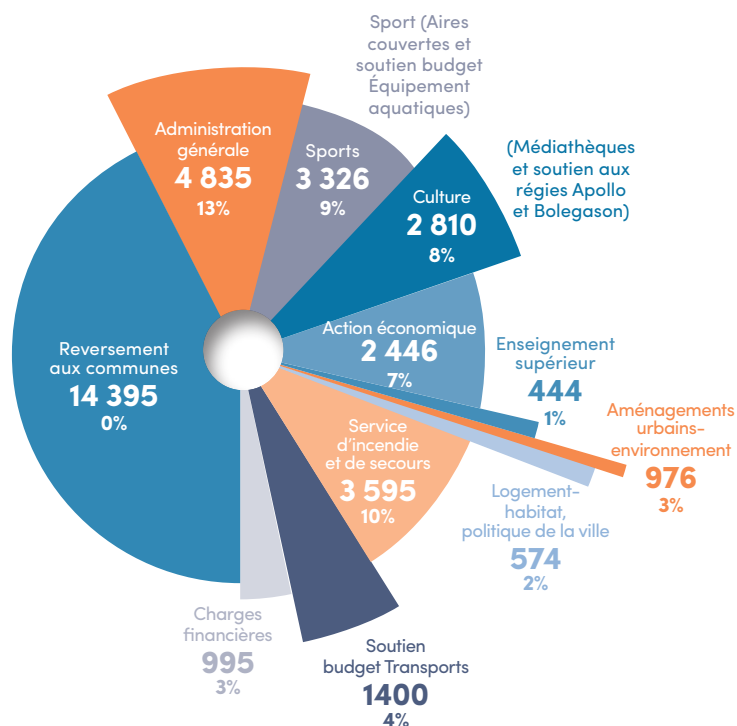
sportifs et culturels, le soutien à l'enseignement supérieur-recherche-innovation, la participation au service d'incendie et de secours du Tarn et le développement des infrastructures de transport et de communication.

LE FONCTIONNEMENT

En 2019, la Communauté a consacré 40 % de ses dépenses de fonctionnement en reversement aux communes, et 60 % en charges propres. Hors charges financières, 20,4 M€ sont consacrés à l'exercice effectif des compétences ; ces charges sont stables par rapport à 2018 (20 230 M€). Les dépenses de fonctionnement peuvent se répartir par activité (voir le graphique ci-contre), étant précisé que les dépenses de personnel et les charges générales sont regroupées dans le poste administration générale :

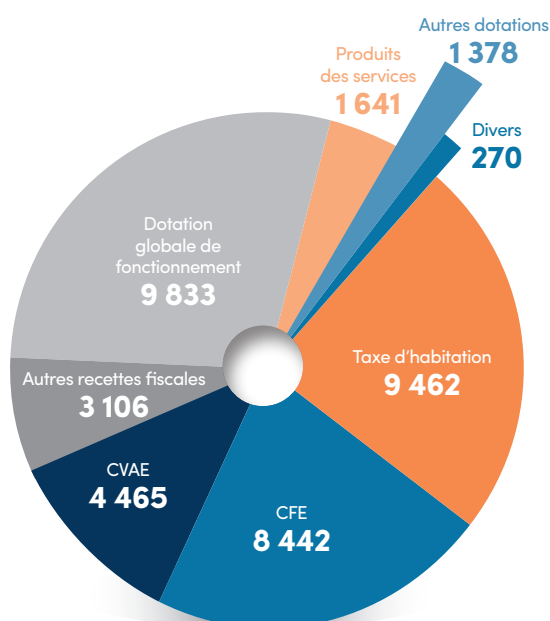
DÉTAIL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

35 797K€



RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

38 597K€



Pour financer ces dépenses, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent de la fiscalité :

- des ménages avec la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- des entreprises à travers la cotisation foncière économique (CFE), la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les réseaux (IFER),

- des dotations de l'Etat avec essentiellement la dotation globale de fonctionnement (DGF).

En 2019, les ressources ont augmenté de 2,7 % par rapport à 2018, grâce à une évolution des produits fiscaux (+ 2,8 %) qui ont permis de compenser la baisse des dotations (- 0,3 %). En effet, la dotation globale de fonctionnement continue à diminuer de 0,288 M€, soit - 2,8% par rapport à 2018.

L'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement pour le seul budget principal se sont élevées à 7,3 M€. Les principales opérations d'investissement sont identifiées par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total de 4,6 M€ en 2019, consacrés pour l'essentiel à l'aménagement et l'entretien des zones d'activité, notamment celles du Causse et de la Rougearié, ainsi qu'au soutien des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (établissement publics, communes, entreprises et particuliers) grâce au versement de subventions d'équipement.

Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent au cumul des dépenses d'équipement auxquelles s'ajoutent le remboursement du capital de la dette et les autres charges financières pour un total de plus de 8,7 M€ en 2019.

Le financement de l'équipement repose essentiellement sur l'autofinancement, l'emprunt et le Fonds de compensation de la TVA versé par l'État mais aussi sur des subventions versées par l'État, la Région Occitanie dans le cadre du contrat régional unique et le Département du Tarn dans le cadre du contrat Atouts Tarn.

Section d'investissement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes d'investissement	1 508	1 052	926	1 234	1 265	2 476	3 629	2 636	5 536	6 679
Dotations et divers	885	1 052	926	1 234	565	776	529	636	1 536	2 679
EMPRUNTS REALISES	623	0	0	0	700	1 700	3 100	2 000	4 000	4 000
Dépenses d'investissement	5 643	4 557	4 262	6 884	4 904	4 599	4 904	4 601	7 532	8 696
Acquisitions, travaux et subventions	5 022	3 896	3 572	6 162	4 158	3 781	3 986	3 570	6 547	7 378
Capital de la dette	621	661	690	722	746	824	918	1 031	985	1 318

COMPOSITION DES DÉPENSES

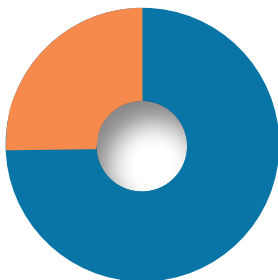
D'ÉQUIPEMENT

7 336K€

Subventions
d'équipement
(chap 204)

1 862

25%



Dépenses directes
d'investissement
(chap 20, 21, 23)

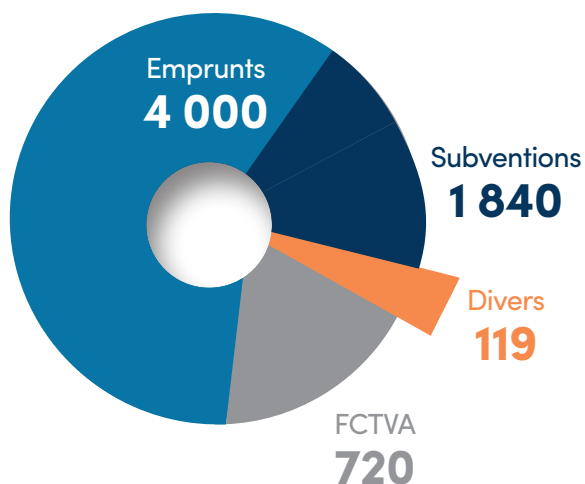
5 473

75%

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

6 679K€

Source : CA 2017



L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Sur la période 2010-2019, les résultats budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont évolué de la façon suivante :

Soldes budgétaires en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Section de fonctionnement	4 457	6 352	3 676	2 928	1 630	1 919	1 442	1 424	987	240
Section d'investissement	-3 576	-5 608	-2 926	-4 195	-4 212	-4 783	-3 626	-3 578	-3 216	-1 685

1) Section de fonctionnement

Produits et charges de fonctionnement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	34 253	36 026	36 581	37 603	37 176	37 599	37 729	38 031	37 583	38 597
Fiscalité	19 668	20 823	21 872	22 854	23 318	24 260	24 216	24 627	24 771	25 474
Dotations	13 965	14 456	13 982	13 583	13 220	12 752	11 797	11 484	11 241	11 211
Autres	620	747	726	1 167	637	587	1 716	1 919	1 571	1 911
Dépenses de fonctionnement	31 352	32 561	33 240	33 973	34 852	35 752	36 525	36 036	35 660	37 797
Personnel	2 526	2 633	2 626	2 962	3 099	3 264	4 660	5 094	5 095	5 141
Subventions	7 642	7 906	7 950	8 979	9 434	9 628	9 746	10 132	10 091	10 247
Charges de gestion	1 716	1 880	1 627	1 400	1 352	1 605	2 075	2 014	2 190	2 300
Atténuations de charges	17 585	18 027	17 489	16 841	16 946	16 946	15 534	14 414	14 396	14 395
<i>dont attribution de compensation</i>	15 297	15 297	14 763	14 111	14 111	14 111	12 783	12 167	12 167	12 167
<i>dont dotation solidarité communautaire</i>	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	2 256	1 781	1 781	1 781
Intérêts de la dette	1 229	1 267	1 209	1 170	1 153	1 150	1 058	1 012	966	973
Autres	654	847	2 339	2 619	2 868	3 242	3 452	3 369	2 923	2 741

Il convient de remarquer la baisse continue des dotations de l'État depuis 2011, notamment suite au prélèvement opéré sur la dotation globale de fonctionnement.

2) Section d'investissement

Section d'investissement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes d'investissement	1 508	1 052	926	1 234	1 265	2 476	3 629	2 636	5 536	6 679
Dotations et participations	885	1 052	926	1 234	565	776	529	636	1 536	2 679
Emprunts réalisés	623	0	0	0	700	1 700	3 100	2 000	4 000	4 000
Dépenses d'investissement	5 643	4 557	4 262	6 884	4 904	4 599	4 904	4 601	7 532	8 696
Acquisitions, travaux et subventions	5 022	3 896	3 572	6 162	4 158	3 775	3 986	3 570	6 547	7 378
Capital de la dette	621	661	690	722	746	824	918	1 031	985	1 318

Afin d'apprécier l'ensemble des dépenses d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 7,3 M€ de dépenses d'équipement du budget principal, les 5 M€ comptabilisés dans le cadre des budgets annexes :

Dépenses d'équipement en milliers d'euros	2019
Budget principal	7 336
Équipements aquatiques	772
Déchets ménagers	1904
Transports	1 527
Locations immobilières	81
ZAC	756
Divers	3
TOTAL	12 379

LES BUDGETS ANNEXES

ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Outre les crédits affectés à l'entretien et à la réhabilitation des zones d'activité dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement des zones d'activité du budget principal, 7 budgets annexes identifient les opérations d'aménagement en cours faisant l'objet d'une comptabilisation de stock.

Les principaux investissements ayant été effectués les années antérieures, les dépenses d'équipement réalisées en 2019 s'élèvent à 756 K€ dont 542 K€ consacrés à l'aménagement de la ZAC du Causse. Au 31 décembre 2019, la dette des budgets ZA s'élève à 6 644 K€ (en baisse de 694 K€ par rapport à 2018).

LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Ce budget, dont l'objet est la gestion locative de l'ensemble des immeubles de la Communauté sous forme de location simple, d'hôtel tertiaire ou en pépinière, a généré en 2019 un chiffre d'affaires d'environ 531 K€ et bénéficié d'une subvention d'équilibre du budget principal de 250 K€.

Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire (122 K€) et une section d'investissement déficitaire (- 1 151 K€).

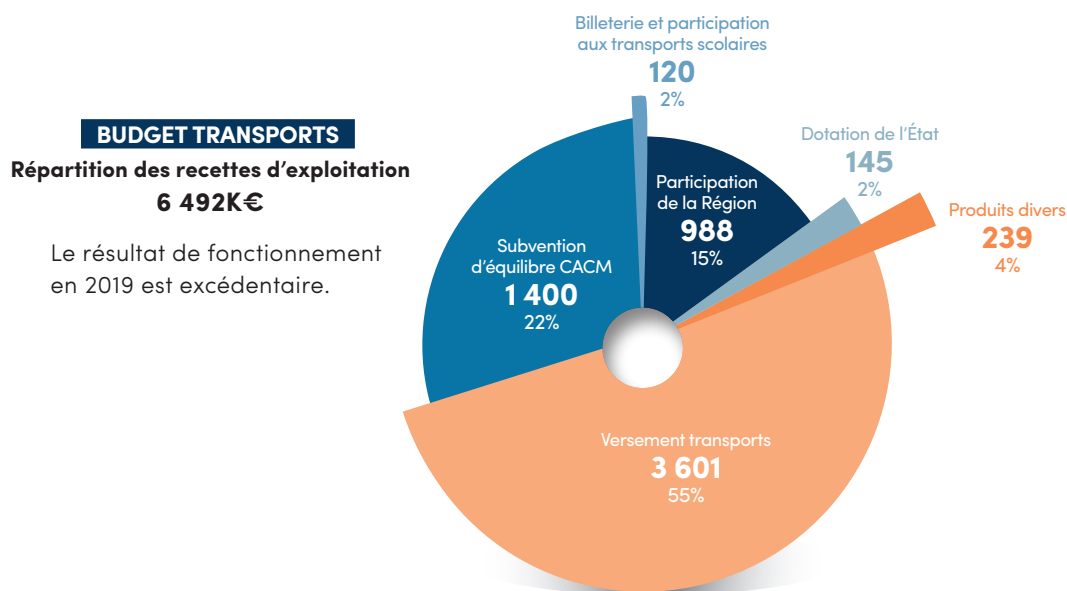
Locations immobilières en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Solde d'exploitation	129	379	364	108	45	35	12	33	-12	122
Affectation à l'investissement	0	0	-233	0	-32	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation reporté après affectation	129	379	131	108	13	35	12	33	-12	122

Au 31 décembre 2019, la dette du budget Locations immobilières (ex ICIC) s'élève à 2 621 K€ (-154 K€ par rapport à 2018).

TRANSPORTS

Ce budget est consacré aux transports urbains Libellus, Mobi-Libellus et aux transports scolaires. Le financement de ce budget est assuré à la fois par le produit du versement transport (3 485 K€) et par une participation du budget principal de 1,4 M€.

En milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Versement transport	2 971	3 011	3 050	3 105	3 179	3 072	3 186	3 306	3 485	3 601
Participation du budget principal	182	445	1 139	1 139	1 745	2 090	2 090	2 000	1 400	1 400



Régie Libellus en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Solde d'exploitation	1 256	1 187	773	760	556	795	756	1 038	695	105
Affectation à l'investissement	-127	-565	-59	0	0	-163	-173	0	-262	0
Résultat d'exploitation reporté	1 129	623	714	760	556	632	583	1 038	433	105

Au 31 décembre 2019, la dette du budget Transports s'élève à 1 165 K€ (+ 571 K€ par rapport à 2018).

En 2019, les principales dépenses d'équipement ont concerné l'acquisition de matériel de transports dont l'achat d'un bus électrique Businova de la société SAFRA, investissement qui bénéficie pour moitié de subventions au titre des fonds TEPCV.

ASSAINISSEMENT

Ce budget comptabilise le coût de fonctionnement de la station d'épuration par lagunage aéré située près de la ZAC du Causse.

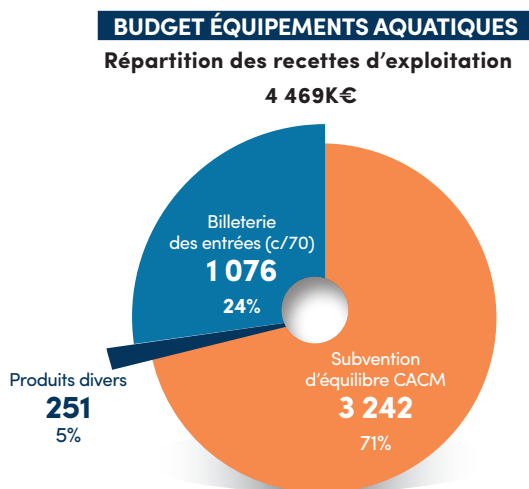
Le résultat de fonctionnement en 2019 est excédentaire.

Assainissement en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat de fonctionnement	+104	+ 143	+244	+224	+262	+368	+248	+341	+303	359
Affectation à l'investissement	-38	-16	-83	0	0	0	0	0	-0,4	0
Résultat de fonctionnement reporté	+66	+127	+161	+224	+262	+368	+248	+341	+ 302	359

Au 31 décembre 2019, la dette du budget Assainissement s'élève à 59 K€ (-22 K€ par rapport à 2018).

ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES ET PATINOIRE

Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits de la piscine-patinoire de l'Archipel et des piscines de Mazamet et « Caneton » de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 3 242 K€.



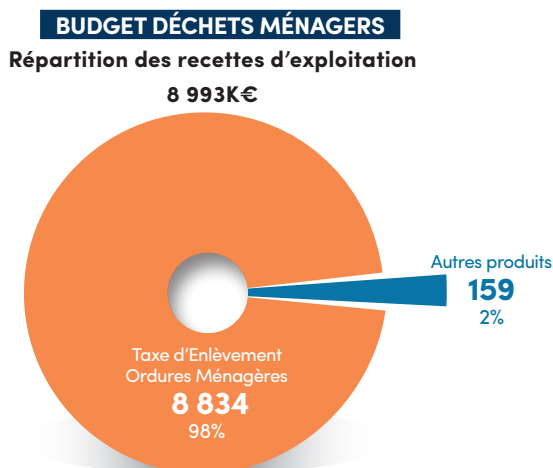
En 2019, les dépenses d'équipement avec 772 K€ sont en augmentation par rapport à 2018 en raison du démarrage des études pour la réalisation du bassin nordique.

Équipements aquatiques en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat de fonctionnement	+ 256	+ 532	+715	+813	+1 213	+1 443	+1 547	+1 219	+ 452	512
Affectation à l'investissement	0	0	-305	0	0	-249	-593	- 1 219	-425	-512
Résultat de fonctionnement reporté	+ 256	+ 532	+410	+813	+1 213	+1 194	+954	0	0	0

Au 31 décembre 2019, la dette du budget Équipements aquatiques s'élève à 12 686 K€ (+628 K€ par rapport à 2018).

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce service public administratif, qui identifie les charges et les produits de collecte et du traitement des ordures ménagères, est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les taux sont votés en fonction des 15 zones de collecte.



Le résultat de fonctionnement présente un excédent.

Déchets ménagers en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat de fonctionnement	+848	+ 1 283	+1 494	+1 586	+1 001	+1 138	+1 302	+936	+916	14
Affectation à l'investissement	-215	-603	-798	-1 182	-270	-319	-344	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	+633	+ 680	+696	+404	+731	+819	+958	+936	+916	14

En 2019, le montant des dépenses d'investissement est de 772 K€.

Au 31 décembre 2019, la dette du budget Déchets ménagers s'élève à 3 508 K€ (- 295 K€ par rapport à 2018).

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Ce budget créé en 2017, suite au transfert de la compétence par la loi Notre à l'intercommunalité, est consacré à la gestion des aires d'Aussillon et de la Vivarié à Castres.

Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 260 K€.

Aires d'accueil des gens du voyage en milliers d'euros	2017	2018	2019
Résultat de fonctionnement	+353	+107	69
Affectation à l'investissement	-281	-42	55
Résultat de fonctionnement reporté	+72	+65	14

Le résultat de fonctionnement en 2019 est excédentaire.

Au 31 décembre 2019, la dette du budget Aires d'accueil des gens du voyage s'élève à 1 204 K€ (- 138 K€ par rapport 2018).

LE BILAN CONSOLIDÉ

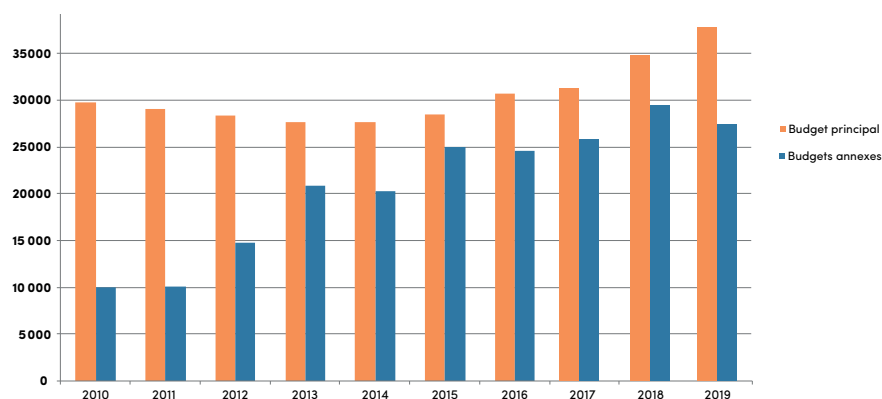
Le bilan de la Communauté intègre les valeurs comptables du district, des transferts des communes membres et du développement de ses propres compétences. L'augmentation de la valeur de l'actif provient des travaux sur les équipements communautaires (zones d'activité, équipements, voirie...) comme des subventions d'équipement versées à des tiers, ainsi que d'importantes écritures de régularisation fin 2017. Les diminutions s'expliquent notamment par les cessions.

Actif net au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En millions d'euros	134,4	140,9	152,3	164,5	171,2	177,4	174,7	177,4	178,5	179,1

Les mouvements au passif sont essentiellement dus à l'évolution de la dette déterminée en fonction des besoins de financement dans le cadre d'une gestion optimale de la trésorerie.

Dette au 31/12 en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal	29 707	29 046	28 356	27 634	27 588	28 464	30 646	31 615	34 631	37 313
Budgets annexes	9 757	10 123	18 776	24 840	24 322	25 448	24 135	26 728	29 246	27 888
Dette totale	39 464	39 169	47 132	52 474	51 910	53 912	54 781	58 343	63 877	65 201

DETTE EN CAPITAL AU 31/12 EN MILLIERS D'EUROS

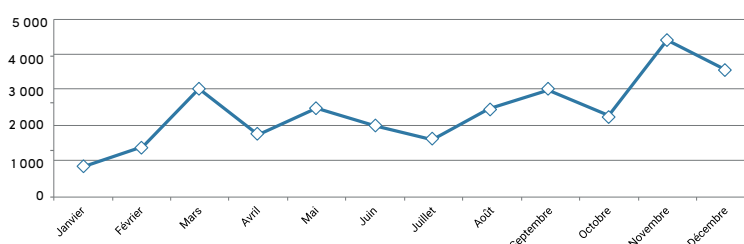


LA TRÉSORERIE

Le niveau de trésorerie nécessite le recours à plusieurs lignes de trésorerie. Fin 2019, une des lignes n'a pas été renouvelé, limitant de 6 000 K€ à 4 000 K€ leur montant. Au cours de l'année 2019, ces lignes ont été largement mobilisées pour un coût total de 22 K€ d'intérêts.

Trésorerie en milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Compte 515 au 1/01	1 098	124	23	115	37	2	1 300	395	173	1 230	4 666
Compte au 31/12	124	23	115	37	2	1 300	395	173	1 230	4 666	1 434

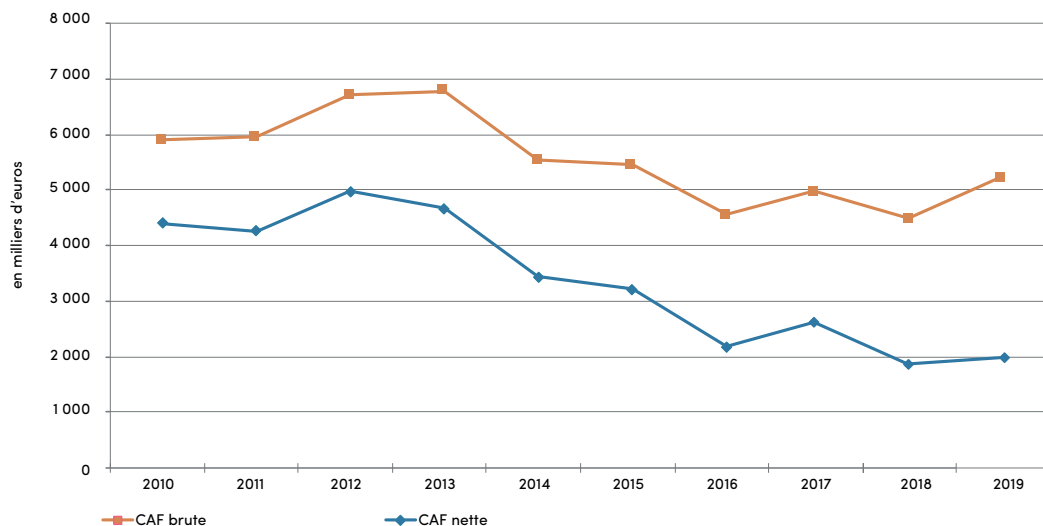
ÉVOLUTION MOYENNE DE LA TRÉSORERIE MENSUELLE (HORS BA TRANSPORTS ET ASAINISSEMENT EN 2019)



L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) consolidée, en baisse de 2013 à 2018 essentiellement en raison des diminutions des dotations de l'État, s'améliore en 2019.

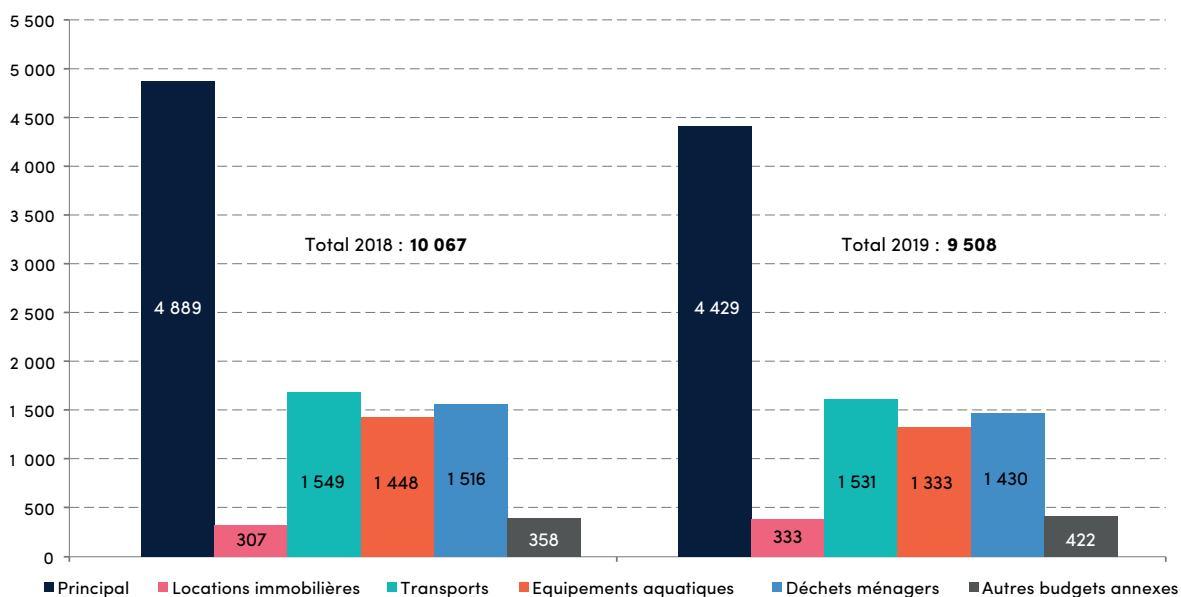
BUDGETS CONSOLIDÉS - CAPACITÉS D'AUTOFINANCEMENT



L'ACTIVITÉ DU SERVICE

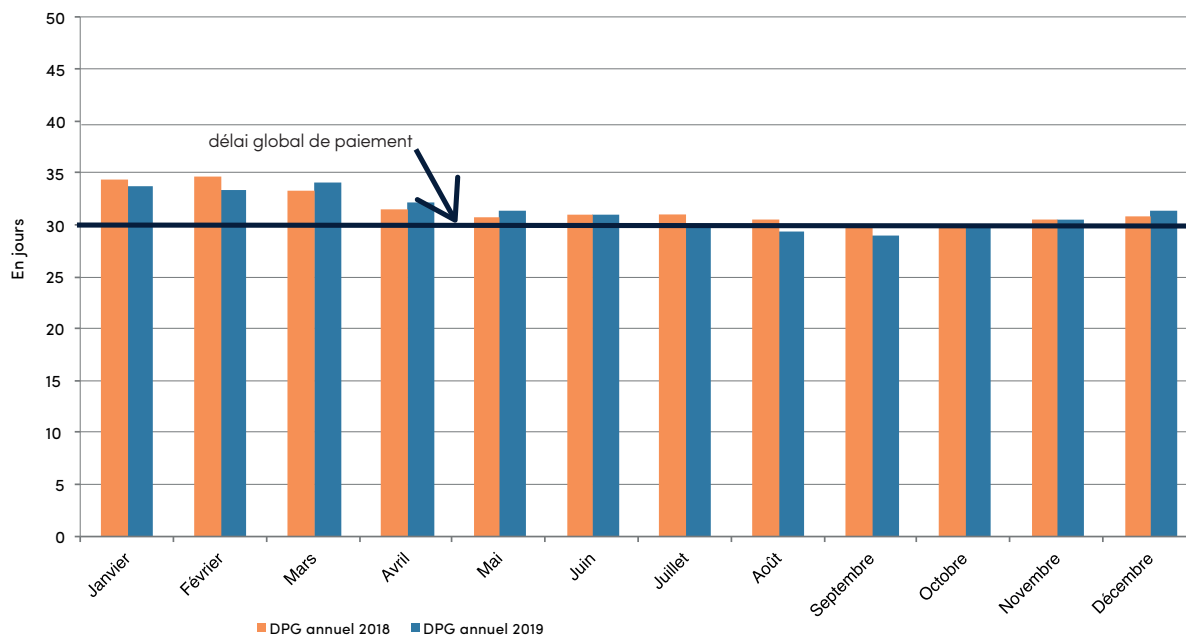
Le nombre de mandats émis par la Communauté d'agglomération en 2019 (9 508) est en diminution par rapport à 2018 (10 060) notamment sur le budget principal.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MANDATS ÉMIS PAR LA CACM



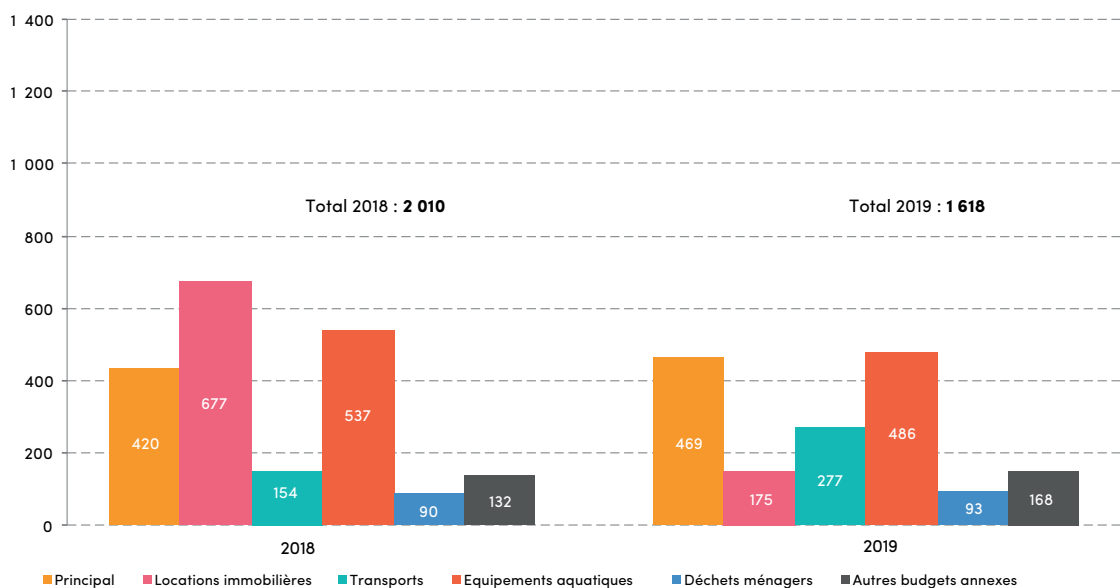
S'agissant des délais de paiement, ils sont stables par rapport à 2018, la durée moyenne de paiement est de 31,39 jours, contre 31,64 jours en 2018 (délai légal : 30 jours).

ÉVOLUTION DU DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT DES MANDATS



En ce qui concerne, le nombre de titres émis par la Communauté d'agglomération, ils sont en nette diminution (1 618 en 2019 et 2 010 en 2018) notamment du fait de la généraliser des rôles de recettes pour le recouvrement des loyers sur le budget annexe Locations immobilières.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES ÉMIS PAR LA CACM



LE LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

• **Compte administratif :**

Le Compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'assemblée délibérante (Budget Primitif + Décisions Modificatives), les opérations réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

• **Compte de gestion :**

Le Compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Communauté d'agglomération (receveur) présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

• **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement du budget enregistre les opérations courantes telles que les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération (dépenses de personnel, frais de gestion, frais financiers...). Pour les budgets annexes, la section de fonctionnement comprend les charges relatives à l'enlèvement des ordures ménagères, à la gestion du service public de transports en commun, à la gestion des équipements sportifs et de loisirs, à l'exploitation de bâtiments industriels propriété de la Communauté d'agglomération.

• **Section d'investissement :**

La section d'investissement du budget retrace les opérations relatives au patrimoine de la Communauté d'agglomération (détenu en propre ou mis à disposition par les Communes) ou en direction de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers détenus par la Communauté d'agglomération (travaux dans les zones d'activité...), ses créances et ses dettes (remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunt) ou les subventions d'équipement versées à des tiers.

• **Opérations réelles (dépenses/recettes) - Opérations d'ordre (dépenses/recettes) :**

Les opérations budgétaires sont composées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Ces dernières correspondent à des jeux d'écritures n'impliquant ni encaissement ni décaissement. L'analyse du Compte administratif se base donc sur des flux réels.

• **Épargne brute :**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue aux besoins de financement de la section d'investissement. L'épargne brute mesure donc la capacité de la Communauté d'agglomération à rembourser sa dette et à autofinancer une partie de ses investissements. Cette notion peut être rapprochée de celle de capacité d'autofinancement.

• **Épargne nette :**

L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

• **Encours de dette ou capital restant dû :**

Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné : l'encours au 31 décembre est égal à l'encours constaté au 1er janvier, diminué des remboursements d'emprunts et augmenté des emprunts contractés durant l'exercice.

• **Lignes de trésorerie :**

Il s'agit de crédits de trésorerie à court terme qui ont une durée de vie inférieure à l'année et sont comptabilisés hors budget. Ces outils financiers sont utilisés par les collectivités dans le cadre de leur gestion de trésorerie.

LES RÉUNIONS TENUES EN 2019

Bureau	4 février 2019
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	4 février 2019
Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	4 février 2019
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	4 février 2019
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	11 février 2019
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	11 février 2019
Commission des Finances	11 février 2019
Comité de Direction Office de Tourisme	18 février 2019
Conseil	18 février 2019
Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	25 mars 2019
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	25 mars 2019
Bureau	25 mars 2019
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	1er avril 2019
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	1er avril 2019
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	1er avril 2019
Commission des Finances	1er avril 2019
Comité de Direction Office de Tourisme	8 avril 2019
Conseil	15 avril 2019
Conseil d'administration EPF du Tarn	24 avril 2019
Bureau	20 mai 2019
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »	3 juin 2019
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	3 juin 2019
Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »	3 juin 2019
Bureau	3 juin 2019
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	17 juin 2019
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	17 juin 2019
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	17 juin 2019
Commission des Finances	17 juin 2019
Comité de Direction Office de Tourisme	24 juin 2019

Commission Consultative des Services Publics Locaux	24 juin 2019
Conseil	24 juin 2019
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	9 septembre 2019
Commission « Infrastructures de communication - Transports »	9 septembre 2019
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	9 septembre 2019
Bureau	9 septembre 2019
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	16 septembre 2019
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	16 septembre 2019
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »	16 septembre 2019
Comité de Direction Office de Tourisme	23 septembre 2019
Conseil	23 septembre 2019
Bureau	14 octobre 2019
Conseil d'administration EPF du Tarn	21 octobre 2019
Bureau	28 octobre 2019
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	4 novembre 2019
Commission des Finances	4 novembre 2019
Comité de Direction Office de Tourisme	18 novembre 2019
Conseil	18 novembre 2019
Commission « Cadre de vie - Développement durable »	25 novembre 2019
Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »	25 novembre 2019
Commission « Infrastructures de communication - Transports »	25 novembre 2019
Bureau	25 novembre 2019
Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »	2 décembre 2019
Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Transfert de technologie »	2 décembre 2019
Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »	2 décembre 2019
Commission des Finances	2 décembre 2019
Comité de Direction Office de Tourisme	9 décembre 2019
Conseil d'administration EPF du Tarn	16 décembre 2019
Conseil	16 décembre 2019

LE RÉPERTOIRE DES SIGLES

AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage	OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ARS : Agence Régionale de Santé	OPH : Office Public de l'Habitat
BAN : Base Adresse Nationale	ORT : Opération de Révitalisation de Territoire
CACM : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	OSP : Obligation Service Public
CAF : Capacité d'Autofinancement	PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
CATP : Centrale d'Achat du Transport Public	PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial
CCES : Commission Consultation d'Elaboration de Suivi	PCET : Plan Climat Energie Territorial
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	PEM : Pôle d'Echanges Multimodal
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	PLH : Programme Local de l'Habitat
CGI : Commissariat Général à l'Investissement	PLPD : Plan Local de Prévention des Déchets
CI : Complément Indemnitare	PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
CMDT : Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn	PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
CNIG : Centre National de l'Information Géographique	PNRHL : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	PPCR : Parcours Professionnel de Carrières et de Rémunérations
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques	RIFSEEP : Régime Indemnitare des Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et de l'Engagement Professionnel
DM : Déchets Ménagers	RP : Recensement de la Population
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
DSN : Déclaration Sociale Nominative	SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
ENSAV : Ecole Nationale Supérieure d'AudioVisuel	SIG : Système d'Information Géographique
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SIVAT : Syndicat Intercommunal Vallées Arnette et du Thoré
FOL : Fédération des Oeuvres Laïques	SMAC : Scène de Musiques Actuelles
GPU : GéoPortail de l'Urbanisme	SPI : Santé Précarité Insertion
ICIC : Immobilier à Caractère Industriel et Commercial	SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Réseaux	SSIC : Service des Systèmes d'Information Communautaire
IFSE : Indemnité Forfaitaire de Sujétions et d'Expertise	TASCOM : Taxe sur les surfaces Commerciales
IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
IGN : Institut Géographique National	TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
INSA : Institut National Supérieur d'Audiovisuel	TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
ISIS : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé	ZA : Zone d'Activité
IUT : Institut Universitaire de Technologie	ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
LOM : Loi d'Orientation des Mobilités	ZAE : Zone d'Activité Économique

Espace Ressources
Le Causse Espace d'Entreprises
CS 50007 – 81115 Castres
Tél. : 05 63 73 50 00
agglomeration@castres-mazamet.com
www.castres-mazamet.fr